Sexualité Régulation des naissances

Editorial 5
R D. G.

1. *le sens de la sexualité dans le contexte de la physiologie humaine.* 7
professeur J. P. BOUCKAERT

2. *signification de la sexualité et régulation des naissances* 17
docteur J. R. BERTOLUS

3. *répercussions psychologiques sur les époux de l'application des différentes méthodes de régulation des naissances* . . 29
docteur et madame Ch. RENDU

4. *vie conjugale et équilibre humain* . . 42
professeur V. HEYLEN

communiqué

ASSOCIATION CATHOLIQUE D'HYGIÈNE MENTALE

L'Association Catholique d'Hygiène Mentale tiendra son prochain congrès à Mons, le dimanche 6 mars, sur le thème **« L'Homme dans la Cité » — « Problèmes d'urbanisation et équilibre humain ».**

Ce thème comprendra les sujets suivants :

1. L'urbanisation constitue-t-elle actuellement des dangers pour l'homme ?, par le Docteur **Lafontaine,** Inspecteur en Chef et directeur des laboratoires du Ministère de la Santé Publique.

2. L'espace dans lequel nous vivons, par le Docteur **Sivadon,** professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

3. Urbanisation et problèmes religieux, par le Chanoine **Houtard** (titre à préciser).

4. Urbanisation et problèmes sociaux, par Mademoiselle **H. Hanquet,** conseiller d'administration à l'Administration Communale de Liége.
   Pour renseignements, s'adresser à l'Association Catholique d'Hygiène Mentale par écrit : 12, rue Forestière à Bruxelles 5, ou par téléphone au n° 13.16.04.

éditorial

Ce numéro est entièrement consacré aux problèmes de la sexualité et de la régulation des naissances.
Depuis quelques années déjà, un grand nombre de chercheurs se sont penchés sur ces problèmes complexes : démographes, sociologues, philosophes psychologues, moralistes, médecins. Le **développement rapide des sciences et des techniques,** remodelant profondément l'image du monde ; l'**évolution des mœurs** aussi, et notamment l'émancipation de la femme dans les pays avancés ; l'**explosion démographique** d'autre part et le **problème de la faim** dans les régions en retard de développement : tout cela aboutit à une prise de conscience plus aiguë des problèmes relatifs à la sexualité, la famille, la planification des naissances. Le Concile s'en est saisi et chacun sait que le schéma XIII, qui traite de l'Eglise en rapport avec le monde, aborde aussi ces questions et notamment celle de la famille dans le monde moderne. On sait également que les problèmes particuliers se rapportant à la régulation des naissances ont été confiés par Paul VI à une commission spéciale où se rencontrent un grand nombre de spécialistes éminents, tant clercs que laïcs.

Nous avons réuni dans ce numéro quelques travaux susceptibles d'intéresser le médecin soucieux d'information et conscient de ses responsabilités humaines, **au-delà de la pure technique médicale.** Un physiologiste, un médecin psychologue, un couple médical qui se consacre à la diffusion des méthodes de continence, un moraliste, enfin : chacun apportant sa lumière propre sur une des facettes du problème de la sexualité et des naissances.

1 Partant d'un rapide survol de la sexualité à travers les espèces vivantes, le professeur J. P. Bouckaert montre combien **la sexualité humaine se distingue de celle de l'animal.** Au niveau humain en effet un nouveau type d'évolution se superpose à l'évolution biologique, par l'intervention de réactions apprises et d'actions volontaires. Au cours de son histoire, déjà longue, l'espèce humaine a été confrontée assez tôt avec une fertilité excédentaire, qui a nécessité des **adaptations successives.** A l'heure actuelle, une chute importante de la mortalité entraîne une plus forte restrictions des naissances, qui s'inscrit ainsi dans la ligne normale d'évolution de l'humanité.

2 Le Docteur J. Bertolus, psychologue, nous entretient de la **signification de la sexualité.** Celle-ci ne s'humanise que dans la mesure où l'homme l'intègre dans sa liberté : une liberté qui passe du respect de la nature au respect de l'homme. Mais cette liberté suscite une angoisse, qui se manifeste particulièrement à propos de la régulation des naissances.

Toute méthode de limitation comporte une certaine ambiguïté. Même la continence périodique n'échappe pas à cette règle : le respect de la physiologie peut ne pas s'accompagner du respect de la personne et la recherche d'une bonne conscience peut supplanter la recherche d'un authentique dialogue. Quant aux procédés anticonceptionnels, qu'ils soient biologiques ou mécaniques, ils risquent tous, à des degrés divers, de banaliser l'acte conjugal, d'en faire un geste sans signification. **Plus la liberté de l'homme s'accroît, plus sa responsabilité augmente.**

3 Le Docteur et Madame Ch. Rendu font partie des équipes du C. L. E. R. (1) fondé par le Père de Lestapis, et s'occupent depuis plusieurs années, avec un dévouement admirable, d'aider les couples en matière de régulation des naissances dans une cinquantaine de villes de France et dans plusieurs villes à l'étranger. C'est dire toute l'expérience qu'ils ont acquise en tant que foyer éducateur, dans le **conseil conjugal** et plus particulièrement dans l'**application des méthodes de continence périodique.**

4 Enfin le professeur V. Heylen qui est, avec le professeur L. Janssens, celui qui a creusé le plus profondément, en Belgique, le problème théologique de la régulation des naissances, nous donne une étude solidement charpentée, conduite avec rigueur, de l'**attitude historique de l'Eglise à l'égard de la vie et de la génération humaine.** Il montre comment la pensée théologique a évolué, à partir de Saint Augustin et à travers les scolastiques, vers une conception plus harmonieuse de la fin procréatrice et de la fin personnaliste du mariage. Mais un différend subsiste entre théologiens sur les **moyens de réaliser l'équilibre entre une fécondité plus rationnelle et un amour humain total, exigeant le symbole corporel.** Le débat se concentre autour du droit et de la compétence morale de l'homme sur son corps et sa faculté de génération. Certains pensent qu'une morale qui reconnaît en principe la légitimité de la régulation des naissances ne saurait attribuer le monopole de moralité à une technique déterminée. L'Eglise ne s'est pas encore prononcée : le problème est à l'étude. Ayant pour mission de garder l'image terrestre de Dieu, l'Eglise consacre tous ses efforts à faire respecter la vie et à consacrer l'esprit dans l'amour humain. **La régulation des naissances doit donc rester un acte de la raison, et ne peut nullement dégénérer en une manœuvre tournée vers la passion et la jouissance.** Ceci implique une ascèse, et l'Eglise ne se lassera jamais d'en rappeler la nécessité pour tout homme, quel que soit l'état de vie qu'il ait embrassé.

R. D. G.

---

(1) Centre de liaison des équipes de recherches.

1 le sens de la sexualité dans le contexte de la physiologie humaine

par le professeur J.-P. BOUCKAERT.

PHYSIOLOGIE ET MORALE.

La physiologie est une science expérimentale, elle observe les phénomènes dynamiques qui se présentent chez les êtres vivants, elle les décrit et recherche leur enchaînement. Une série de phénomènes étant connus, les conditions matérielles de leur apparition étant déterminées, elle cherchera à montrer que ces phénomènes sont la conséquence logique de ces conditions matérielles, elle n'émet pas de jugement de valeur.

En quoi peut-elle aider le moraliste ? Je crois qu'à cette question on pourrait répondre que le moraliste se doit de tenir compte des réalités et pour cela il doit les connaître. De plus, l'ensemble cohérent de lois que nous révèle l'étude de la nature n'est, pour nous croyants, rien d'autre que la réalisation de la volonté créatrice divine, c'est elle que nous interprétons et cherchons à comprendre. Notre interprétation peut être provisoire, toute la science n'est qu'hypothèse, mais nous avons cependant l'impression fort nette que nous interprétons la nature d'une façon de plus en plus exacte. Ceci ne doit pas nous donner. un complexe d'infériorité exagéré ; après tout, bien des exégètes ont fait fausse route en interprétant certains passages obscurs de l'Ecriture Sainte. Si Dieu a voulu créer le monde vivant et l'homme qui en fait partie tels qu'ils sont, nous ne pouvons pas considérer Son œuvre avec mépris.

1. QU'EST-CE QUE LA SEXUALITÉ ?

Tout organisme pluricellulaire se développe à partir d'une cellule qui se multiplie et dont la descendance cellulaire se différencie de façon à former des tissus et des organes. Dans certains cas, chez les vertébrés toujours, cette cellule-œuf primordiale provient de la fusion de deux cellules appelées gamètes. On parlera alors de reproduction sexuée.

Dans de nombreux cas, et chez tous les vertébrés en particulier, ces gamètes sont différenciés, un type de gamète est mobile et ne contient pratiquement pas de substances nutritives de réserve : c'est le gamète mâle ; un autre type est immobile et chargé de réserves nutritives : c'est le gamète femelle.

Certains groupes d'animaux pluricellulaires ou métazoaires tels que les plathelminthes, les oligochètes, les hirudinés, consistent à peu près uniquement de formes produisant à la fois des gamètes mâles et femelles. D'autres, tels que les échinodermes, les insectes et les vertébrés, sont presque invariablement bisexués.
Dans les formes bisexuées, à cette différenciation des gamètes se superpose généralement une différenciation des individus producteurs de gamètes ; nous auront ainsi des individus mâles et femelles porteurs de **caractères sexuels primaires :** les organes formateurs de gamètes, et de **caractères sexuels secondaires** soit morphologiques soit fonctionnels. Ainsi l'homme et la femme ne se différencient pas seulement par le fait que l'homme possède des testicules formateurs de spermatozoïdes et la femme des ovaires formateurs d'ovules, mais encore par la taille, la pilosité, le développement différent des glandes mammaires, le caractère psychique, etc... Dans les grandes lignes c'est ce en quoi consiste **la sexualité.**

La première question que l'on peut se poser quand on envisage ce phénomène est de savoir **quelle est son utilité.**

Notons d'abord que **la sexualité n'est pas une condition nécessaire à la reproduction.** Dans de nombreux cas la multiplication se fait sans que ce mécanisme intervienne. La reproduction asexuée chez les animaux unicellulaires (les protozoaires) se fait fréquemment par scissiparité. Un individu ayant atteint une certaine taille se clive en deux individus. Chez les métazoaires inférieurs, tels les hydres, la reproduction peut se faire par bourgeonnement ; dans de nombreux groupes d'animaux, même d'organisation fort avancée, la reproduction se fait par parthénogenèse : seuls des animaux femelles existent et chaque individu naît d'un œuf non fécondé.

Si cependant dans la majorité des groupes animaux appartenant aux embranchements les plus évolués **la reproduction sexuée** est la règle et se maintient, si elle est même la seule forme de repro-

duction chez les vertébrés, il faut admettre que ce mode de reproduction **possède certains avantages au point de vue de la sélection naturelle.**

Pour que l'évolution biologique puisse se produire, pour qu'un groupe animal puisse s'adapter à son milieu, **la variabilité est aussi nécessaire que la sélection naturelle.** Dans toute espèce une certaine variabilité proviendra des mutations qui vont modifier les gènes ou caractères héréditaires. Dans la reproduction sexuée, **à la variabilité due aux mutations se superpose celle qui est la conséquence de la re-combinaison des gènes** qui se produit lors de la formation de l'œuf fécondé.

Le mécanisme qui détermine le sexe peut être différent d'un groupe animal à l'autre. Les facteurs qui déterminent le sexe peuvent être extérieurs à l'individu et provenir du milieu, ils peuvent être dûs à des facteurs internes tels que des activités hormonales. Chez les animaux supérieurs les facteurs les plus importants sont propres à chaque cellule. Dans tous les cas cependant quand les gamètes qui se fusionnent proviennent de deux individus différents, chacun de ces gamètes est porteur de la moitié des gènes ou caractères héréditaires provenant d'un des parents. Chaque individu nouveau formé est ainsi un nouveau cocktail de gènes. Comme on estime le nombre de gènes chez les vertébrés entre 10^4 et 10^6 on comprend qu'à partir des mêmes parents il y a moyen de produire un nombre énorme de combinaisons toutes différentes. On voit ainsi que la reproduction sexuée ajoute à la variabilité de l'espèce due aux mutations, une variabilité encore beaucoup plus importante due à la recombinaison des gènes.

Un groupe animal où la reproduction sexuée a apparu va donc plus facilement s'adapter au milieu naturel qui est continuellement changeant. La reproduction sexuée s'oppose ainsi à la formation de lignées pures qui, si elles peuvent être bien adaptées à un milieu déterminé, seront par le fait même moins bien adaptées à un milieu différent. La reproduction sexuée augmente considérablement la plasticité de l'espèce.

La sexualité n'est donc pas en réalité un phénomène favorable à la reproduction, mais favorable à l'adaptation au changement du milieu et à l'évolution de l'espèce. Elle le fait en amplifiant la variabilité due aux mutations.

On aurait d'ailleurs tort de croire que la recombinaison des gènes n'apparaît chez les êtres vivants qu'à partir d'un certain degré de complexité. La recombinaison des gènes se présente chez des bactéries et même chez des virus. Chez certaines bactéries un type F^+ peut transmettre à une bactérie de type F^- une partie ou l'entièreté de ses gènes. Chez les virus une bactérie infectée simultanément par 2 virus (phages) voisins mais légèrement différents va,

lors de sa destruction, livrer des virus dont certains auront des caractères décelant une recombinaison des caractères génétiques du virus.

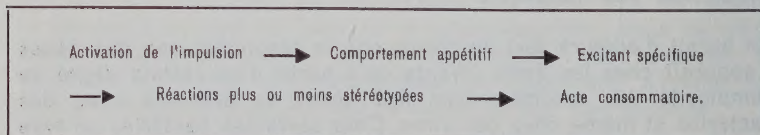
On a plutôt l'impression que le mécanisme de la sexualité, étant donné ses avantages dans l'évolution, a très primitivement apparu, que ce mécanisme peut disparaître ou réapparaître selon que son utilité deviendra plus ou moins grande. Dans certaines conditions la parthénogenèse peut être supposée avantageuse, l'animal étant dispensé de toute activité sexuelle, pouvant diriger ainsi entièrement son activité adulte vers la nutrition et la reproduction. Ceci pourrait dans certains cas, surtout si le milieu est particulièrement peu variable, présenter plus d'avantages que l'apparition de nouvelles combinaisons génétiques sur lesquelles la sélection pourrait agir.

2. ACTIVITÉ SEXUELLE.

A. Chez tous les animaux à reproduction sexuée certaines activités seront nécessaires pour amener la rencontre des gamètes. Si des réactions se présentent d'une façon identique chez tous les animaux de la même espèce quand certaines conditions sont réalisées, on les nomme réactions instinctives. Il existe chez les animaux et aussi chez l'homme des **réactions instinctives sexuelles.**

On admet actuellement comme schéma général d'une activité instinctive celui de Tinbergen et de Lorenz. Des **facteurs internes conjugués fréquemment avec des facteurs externes** vont activer une impulsion (drive) chez l'animal. Ces facteurs sont plus ou moins spécifiques. Pour l'impulsion sexuelle ce sera entre autres le taux des hormones sexuelles, pour l'impulsion nutritive le taux de consommation du glucose par certaines cellules.

L'**impulsion activée** va provoquer un comportement de recherche ou **comportement apétitif** L'animal va se mettre à chercher jusqu'au moment où une situation se présente qui lui procure l'**excitant spécifique** de cette impulsion. Une suite de **réactions enchaînées** vont se présenter alors qui mèneront à l'**acte consommatoire.** Ces stades successifs se retrouvent dans toute activité instinctive.



C'est ainsi qu'un épervier affamé se met à voler plus ou moins au hasard jusqu'à ce qu'il perçoive sa proie. Celle-ci constitue l'exci-

tant spécifique de l'impulsion activée et la vue de la proie va mener à une série de réactions qui se termineront par l'acte consommatoire : l'ingestion de la proie.

L'activité instinctive sexuelle répond au même schéma. Sous l'influence des hormones sexuelles et de certaines conditions de milieu l'impulsion sexuelle est activée, l'animal cherche plus ou moins au hasard jusqu'à trouver l'excitant déclencheur qui sera la perception d'un animal de même espèce mais du sexe opposé ayant certains caractères particuliers. Chez le mammifère mâle par exemple ce sera la perception d'un animal femelle de même espèce en chaleur. L'excitant déclencheur débute fréquemment par ce qu'on appelle la cour et mène finalement à l'acte consommatoire dans ce cas-ci le coït.

B. Dans de nombreuses espèces animales on voit survenir une **modalité particulière du comportement sexuel,** notamment la **vie en couple plus ou moins permanent.** Quand **cette modalité** se présente elle **répond à une nécessité biologique.** L'existence et la durée de la vie en couple sont déterminées par les besoins de la progéniture ; c'est ainsi qu'on la voit fréquemment réalisée chez les oiseaux où le mâle et la femelle se relaient pour couver les œufs et où ils restent unis pour nourrir leur progéniture dans les premiers temps de sa vie. Cette modification de l'instinct sexuel est d'**une utilité évidente** et il est compréhensible qu'elle ait été **favorisée par la sélection naturelle de façon à devenir génétiquement fixée dans l'espèce.**

Le mécanisme de cette réaction particulière semble rentrer dans le cadre de ce que l'on a appelé le **phénomène de l'empreinte** (imprinting). A certaines périodes critiques de la vie une réaction est provoquée par un excitant d'un certain type, la réaction se fixe alors sur l'excitant particulier qui pour la première fois a déclenché la réaction.

Immédiatement après l'éclosion, les jeunes canetons suivent tout objet mobile qui se présente à proximité. Normalement cet objet sera la mère cane. Si cependant on leur présente un objet mobile différent ils vont par la suite suivre un tel objet dans ses déplacements, la réaction a été fixée sur le genre d'objet qui l'a déclenché en premier lieu. **Lors de la formation d'un couple permanent on peut admettre que l'impulsion sexuelle activée se fixe d'une façon irréversible sur un partenaire déterminé qui a réussi à déclencher la réaction.**

Dans ses grandes lignes l'activité sexuelle humaine répond au même schéma que l'activité sexuelle animale. Comme chez les autres mammifères, à partir d'un certain âge, les hormones sexuelles sensibilisent les centres hypothalamiques ; naît ensuite un comporte-

ment qui au début n'a ni but ni objet précis. Ceci se poursuit jusqu'au moment où se présente l'excitant déclencheur : le coup de foudre présente des ressemblances avec le phénomène de l'empreinte responsable de la formation chez de nombreuses espèces animales de couples plus ou moins permanents. Dans l'espèce humaine, les mêmes nécessités biologiques qui ont mené à la vie en couple permanent chez certains animaux imposent ce comportement, les enfants avant de pouvoir se suffire à eux-même ayant en effet plus longtemps que dans toute autre espèce animale besoin de leurs parents.

Il faut cependant se garder de pousser l'assimilation entre les réactions humaines et les réactions animales trop loin. Le mécanisme par lequel l'homme s'adapte à de nouvelles conditions sont en effet fort différentes de celles que l'on peut remarquer chez les autres animaux. Comme de nombreux auteurs récents l'ont fait remarquer, **à l'évolution biologique, qui se réalise par la sélection naturelle, se superpose ici l'évolution humaine et ceci par l'intervention de réactions apprises et d'actions volontaires.**

L'adaptation de l'espèce humaine à de nouvelles conditions de milieu n'est pas uniquement due à des modifications de comportement déterminées par l'hérédité biologique, mais est principalement due à des modifications du comportement appris. Cette adaptation est beaucoup plus **rapide** que celle qui nécessite une modification des gènes et elle peut être transmise à toute l'humanité. La conquête de l'air par l'homme est très différente de la conquête de l'air par les chauves-souris. L'écriture, les mœurs, nos coutumes, nos langues sont des phénomènes dûs à l'évolution humaine.

Dans l'espèce humaine la vie en couple n'a **jamais un aspect purement biologique.** Même dans les sociétés les plus primitives, le mariage a un **aspect social.** Certaines règles seront imposées par la société ; si ces règles ne sont pas suivies la société prendra des sanctions. Sans nier que dans l'espèce humaine l'évolution biologique n'ait par sélection naturelle amené une certaine modification de l'instinct sexuel, il faut cependant noter que sans le cadre social, l'éducation, les mœurs, les coutumes qui canalisent l'activité sexuelle humaine, la vie en couple permanent serait beaucoup moins bien réalisée.

La vie en couple permanent est à peu près aussi bien réalisée chez les pigeons que chez l'homme ; il n'y a pas chez les pigeons de cérémonies du mariage, de sanctions contre l'adultère. La seule sanction est celle de la sélection naturelle qui désavantage la descendance et maintient aussi la forme héréditaire de l'instinct.

Chez les mammifères, la vie en couple permanent ne se présente guère ; les œufs se développent dans l'utérus de la mère ; celle-ci par l'allaitement veille aux premiers besoins des jeunes ; la néces-

sité biologique de la vie en couple permanent est pour ainsi dire inexistante. On doit supposer que la souche d'où l'espèce humaine s'est différenciée n'était que fort peu pourvue d'instinct qui l'aurait contrainte à la vie en couple permanent et probablement à ce point de vue fort semblable aux singes actuels. Au point de vue sexuel l'homme actuellement reste pourvu d'instincts assez peu différents de ceux de ses ancêtres préhumains. L'évolution biologique l'ayant cependant pourvu de gènes qui rendent possible l'activité volontaire, **à l'évolution biologique s'est superposée l'évolution humaine.** Capable d'activité volontaire, l'homme a pu soumettre son comportement à la raison, c'est-à-dire aux règles de la morale. Cette **adaptation** est cependant **instable, la moralité n'étant pas héréditaire.** Chez chaque individu à chaque génération on retrouve ainsi la lutte contre l'instinct sexuel retardataire, encore au stade à peu près anthropoïde, et la volonté. Les moralistes appellent cela l'insubordination de la chair aux dictées de la raison.

C. Dans toutes les espèces animales l'activité sexuelle est périodique. Cette périodicité est commandée par des raisons externes : les saisons, ou internes : **nécessité de récupération** des dépenses d'énergie causées par la reproduction.

Chez les mammifères le cycle reproducteur est le **cycle de l'œstrus.** L'ovulation se produit périodiquement et chez les mammifères inférieurs l'attraction sexuelle n'existe qu'au moment du cycle qui correspond à l'ovulation.

Pour l'espèce humaine le cycle de l'œstrus prend la forme particulière de **cycle menstruel.** L'ovulation est toujours périodique mais elle n'est plus marquée par une modification du comportement, la femme n'est plus soumise à l'influence tyrannique de la sécrétion hormonale périodique, elle est continuellement réceptive et attrayante. Cette modification s'annonce déjà chez les autres primates, bien que chez les singes inférieurs les périodes de chaleur soient encore nettement marquées.

A première vue, cette modification du cycle de l'œstrus semble être défavorable et l'on pourrait s'étonner que la sélection naturelle l'ait conservée. Quand dans une espèce les femelles présentent le phénomène de chaleur, elles ne sont pas toutes en chaleur simultanément. Seules celles qui sont en chaleur sont attrayantes pour les mâles et ceux-ci se livrent à des combats pour les posséder, les mâles les plus forts ont ainsi plus de chance de perpétuer leurs gènes ce qui est favorable à l'espèce. S'il existe une organisation sociale, celle-ci prend alors la forme de harem, les jeunes mâles, les faibles et les vieux étant chassés de la bande par le mâle le plus vigoureux. C'est cette forme de société que l'on trouve le plus souvent chez les singes.

Etant donné qu'elle a été conservée par la sélection naturelle la réceptivité sexuelle continue semble avoir présenté des avantages. On peut en effet supposer qu'elle a rendu possible la constitution de la famille monogame en libérant le mâle de la constante nécessité de chasser les intrus. Il a pu ainsi se spécialiser dans la chasse et la cueillette loin de chez lui alors que la femelle pouvait rester sur place soignant la progéniture et faisant les travaux domestiques nécessités par une technologie débutante. Ce lien permanent que la réceptivité sexuelle continue de la femme a ainsi créé dans le couple semble avoir fait plus que compenser les inconvénients qu'elle pouvait présenter.

3. RÉGULATION DE L'ACTIVITÉ SEXUELLE.

Pour terminer, une importante question que doit se poser le physiologiste est de savoir comment dans les différentes espèces animales l'activité sexuelle est réglée. Toute fonction physiologique doit être maintenue automatiquement entre certaines limites. Il n'en est pas autrement pour l'activité sexuelle que pour la pression sanguine, l'hydratation des tissus ou la glycémie.

Tout groupe animal considéré isolément ne peut s'accroître que par des naissances et ne peut diminuer que par des décès. **Pour qu'une population reste stable, la fertilité doit compenser la mortalité et vice versa.**

Chaque groupe animal possède une certaine **fertilité génétique héréditaire :** l'albatros par exemple pond en moyenne un œuf tous les deux ans et la perdrix 10 à 20 par an, Cette différence est génétique. Chaque groupe animal possède aussi une **mortalité génétiquement fixée,** c'est-à-dire une durée de vie dans les conditions optimales différente d'une espèce à l'autre.

Cette fertilité génotypique est toujours très supérieure à celle qu'il faudrait pour compenser la mortalité. Tout groupe animal présente aussi une **capacité d'expansion potentielle.** L'adaptation de la population aux ressources se produit par l'intervention de **facteurs frénateurs** qui sont fonction de la densité et qui agissent soit en diminuant la fertilité soit en augmentant la mortalité. La fertilité phénotypique se trouve ainsi généralement être inférieure à la fertilité génotypique et la mortalité phénotypique supérieure à la mortalité génotypique.

Parmi ces facteurs frénateurs fonction de la densité les plus importants sont ceux qui agissent sur la mortalité : le manque de ressources nutritives, les maladies infectieuses, l'action des prédateurs. La fertilité génotypique héréditaire est déterminée par la sélection naturelle. Dans chaque espèce celle-ci va favoriser le groupe qui laissera la plus nombreuse descendance en éliminant les groupes trop peu fertiles et les groupes trop fertiles.

De nombreuses estimations concordantes de la fertilité génotypique dans l'espèce humaine montrent que **la femme est physiologiquement capable de mettre au monde en moyenne 12 enfants.** Cette fertilité semble peu différente d'une race à l'autre. Cette fertilité peut paraître élevée mais la sélection naturelle a dû l'imposer pour compenser l'énorme mortalité que présentait l'humanité primitive qui, semble-t-il, réduisait la population de 10 % par an.

Indépendamment de la densité cette mortalité a par la suite été réduite par l'intervention de l'intelligence humaine et l'espèce s'est trouvée pourvue d'une fertilité excédentaire. S'il s'était agi d'une autre espèce animale l'évolution biologique aurait dû alors diminuer la fertilité génotypique pour l'adapter à cette réduction de mortalité. Comme nous l'avons déjà fait remarquer cependant auparavant l'évolution humaine est différente de l'évolution biologique et ici encore **l'espèce humaine s'est adaptée non pas en changeant ses gènes mais par modification du comportement appris et par action volontaire ;** les mœurs et les coutumes ont déjà dans l'humanité primitive réduit la fertilité.

Parmi les différents facteurs qui ont agi dans ce sens il faut citer notamment **l'institution du mariage ;** en effet par l'institution du mariage l'union sexuelle n'est autorisée par la société que quand certaines conditions ont été remplies. Que ce frein soit efficace se révèle immédiatement quand on considère qu'une femme se mariant à 25 ans a déjà laissé inutilisé plus d'un tiers de sa capacité reproductrice. D'autres coutumes plus particulières à certaines populations ont joué dans le même sens par exemple **l'allaitement prolongé** et **l'interdiction des rapports pendant cette période** dans certaines populations bantoues, **la subincision du pénis** chez les aborigènes australiens, etc... Ces facteurs frénateurs artificiels ont suffi jusqu'ici pour adapter par évolution humaine la fertilité à une mortalité décroissante et pour maintenir la population dans les limites des ressources disponibles.

A l'heure actuelle les progrès spectaculaires de l'hygiène et de la médecine préventive ont produit une nouvelle chute de la mortalité. Il est évident qu'une nouvelle adaptation est nécessaire. **Une plus forte restriction des naissances est donc dans la ligne de l'évolution de l'humanité et il me semble qu'on ne pourrait guère dire qu'elle n'est pas conforme à la nature humaine.** Elle ne le serait que si l'évolution humaine n'était pas naturelle.

Je ne voudrais cependant pas affirmer que toute méthode de restriction des naissances soit également justifiable au point de vue biologique. En effet pour qu'une adaptation par évolution humaine soit capable de jouer le même rôle que l'adaptation par évolution biologique, il faut évidemment qu'elle soit efficace, mais en plus il faut qu'elle soit automatiquement réglée, il faut que le freinage

soit fonction du manque de ressources et s'atténue quand les conditions plus favorables le permettent.

Toute coutume qui amène une restriction des naissances dans un but égoïste risque de dépasser son but. Au contraire toute coutume qui s'inspire avant tout de l'intérêt des enfants et demande un certain renoncement sera abandonnée quand la nécessité ne s'en fera plus sentir.

J. P. BOUCKAERT.

La retraite à Taizé de l'Association.

Depuis l'appel lancé par le Président de l'Association de Saint-Luc, près de 100 inscriptions de principe à la retraite de Taizé ont été enregistrées.

Programme général :

— arrivée à Taizé le jeudi 19 mai, en la fête de l'Ascension, vers 18 heures, de façon à pouvoir participer à l'Office monacal à 19 heures, après l'installation ;

— les vendredi et samedi, retraite prêchée par le R. P. TROISFONTAINES, S.J., des Facultés Universitaires de Namur ; des instructions seront également données par des Frères de Taizé et probablement par le Frère Prieur lui-même, au cours de carrefours fraternels ;

— fin de la retraite le dimanche 22 mai, à midi, de façon à permettre à ceux qui le désirent d'assister à l'Office de l'Eucharistie dans l'Eglise de la Réconciliation.

Renseignements pratiques :

La Communauté de Taizé nous réserve 44 chambres à 2 lits et 5 chambres à 1 lit ; le surplus des inscrits pourra être logé dans les hôtels des environs, tandis que les repas se prendront, ensemble, à Taizé. Les frais de logement et de nourriture s'élèvent à 600 francs belges par personne.

Taizé est à 600 kms environ de Bruxelles, à 65 kms au sud de Beaune, sur la nationale 481. Il ne sera pas organisé de départ collectif en autocar, la plupart des inscrits utilisant leur propre véhicule et étant d'accord de prendre avec eux les participants démunis de voiture.

Les inscriptions définitives seront reçues au Secrétariat de la Société de Saint-Luc, 19, avenue de l'Yser, Bruxelles 4, jusqu'au 30 avril 1966. On accepte encore de nouvelles inscriptions, y compris celles des membres du Verbond qui aimeraient se joindre à leurs confrères de l'Association.

2 signification de la sexualité et régulation des naissances

par le docteur J.-R. BERTOLUS.

L'ANGOISSE DE LA SEXUALITÉ.

Les problèmes de la sexualité mobilisent en nous des instances profondes. Les positions que nous adoptons à leur égard reflètent, souvent à notre insu, des convictions qui ne sont que la **projection de nos mécanismes de défense.** Nous sommes impliqués si personnellement, si fortement, l'enjeu de ces questions risque de remettre en cause si fondamentalement notre vie et tout ce qui nous tient le plus à cœur, qu'il nous est difficile de considérer les problèmes soulevés par la régulation des naissances avec la sérénité souhaitable.

L'aspect fréquemment passionnel des discussions montre bien d'ailleurs qu'au-delà de ce problème, si grave et urgent qu'il soit, se pose une question encore plus essentielle pour nos contemporains et qui ne peut être éludée par la seule réflexion sur les « moyens ».

Cette question qui est sous-jacente à la régulation des naissances, c'est celle de la signification de la sexualité, du sens de notre vie, de notre relation avec le monde et avec Dieu. La révolution culturelle que nous vivons a libéré la sexualité humaine du naturalisme. **La sexualité s'humanise dans la mesure où l'homme l'intègre dans sa liberté.** Moyen de communication, langage de la relation interpersonnelle, c'est par elle que l'homme se crée et crée, c'est à travers elle qu'il se constitue et écrit son histoire. Assumer sa sexualité, c'est se dégager de l'aliénation qui est soumission à une sexualité sacralisée, intouchable, pour affronter le risque fondamental de la liberté.

C'est par peur de cette liberté que l'homme restait asservi à une sexualité dont les mécanismes devaient lui rester aussi étrangers que mystérieux, dont les ressorts et les effets lui apparaissaient comme des fatalités inéluctables. L'homme se rassurait en quelque sorte de ne pouvoir intervenir par ses connaissances et par sa raison sur une puissance sacrée qui le possédait plus qu'il ne la maîtrisait.

Affrontant son angoisse, l'homme d'aujourd'hui se libère des tabous derrière lesquels il abritait sa sécurité et qui limitaient étroitement sa vocation humaine. Cette liberté toute neuve lui donne une conscience nouvelle de sa destinée et de sa responsabilité. C'est cette désoccultation de la sexualité, cette prise en charge par l'homme des puissances de sa sexualité, c'est cette conquête audacieuse et prometteuse de sa liberté sur les déterminismes aveugles d'une nature infra-humaine, qui posent à l'homme moderne, dans des termes absolument nouveaux, le problème de son intervention réfléchie et lucide, pour **assumer une régulation des naissances dans un respect toujours plus conscient des exigences d'une vie réellement humaine.**

L'humanisation de la sexualité va ainsi de pair avec une liberté qui passe du respect de la nature au respect de l'homme, du respect de la matière à celui de la condition humaine, chair et esprit.

Il reste que cette « montée de conscience » qui caractérise l'extraordinaire évolution suscite une angoisse. L'homme moderne voudrait encore s'en prémunir en continuant à déchiffrer dans les processus biologiques des règles d'action et de conduite qui le mettent à l'abri de l'incertitude, et lui évitent de chercher et de découvrir les exigences beaucoup plus difficiles, les significations moins immédiatement rassurantes d'une sexualité assumée, d'une conduite d'amour authentiquement humaine.

Il ne faudrait en tout cas jamais oublier dans les répercussions psycho-affectives de ces méthodes, autant que dans les motivations qui ont déterminé leur choix, la part très importante qui revient à la façon dont la sexualité est acceptée et vécue.

ASSUMER SA SEXUALITÉ.

L'acceptation par l'homme de sa sexualité est une œuvre difficile, jamais achevée.

Accepter sa sexualité, c'est se reconnaître et s'accepter comme personne autonome, libre et responsable, c'est aussi s'accepter limité, incomplet, différent, c'est enfin accepter le dialogue avec l'autre reconnu lui aussi différent, libre et autonome.

Ce dialogue avec l'autre demande du courage, car plus il se développe, plus il s'enrichit et plus l'autre m'apparaît irréductible à moi-même, plus il se révèle autre et distinct de moi. Je ne peux vraiment l'aimer et communiquer avec lui qu'en raison de cette distance qui fait que je ne suis pas lui, qu'il n'est pas moi. Je ne peux l'aimer que si je le respecte et accepte la liberté de son désir, que je ne peux contraindre. Je ne peux m'approprier l'autre sans le détruire.

Refuser sa sexualité, c'est refuser l'autre, refuser le dialogue, refuser d'exister autonome et libre. L'amour devient alors une recherche de fusion définitive dans une identité réciproque, à l'abri du temps et de la mort. La sexualité est rejetée dans la mesure où elle est prise de conscience d'un désir qui ne peut jamais être complètement satisfait, d'une attente qui ne peut jamais être pleinement comblée. Cette communion totale est une illusion par laquelle on sacrifie sous le masque de l'amour le désir de l'autre, sa liberté et son existence. Cette possession destructrice qui est négation de soi et de l'autre, négation de la sexualité et de la vie, est trop souvent confondue avec sexualité libérée, alors qu'elle n'est que fuite de soi et fuite du monde.

C'est ce qui explique qu'un certain idéalisme, qui emploie souvent les mots de générosité et d'altruisme, qu'un amour teinté d'angélisme, et qui révèle une mauvaise acceptation de la sexualité, que ces formes de soi-disant amour sont en fait l'expression d'une agressivité intense contre soi et contre autrui.

Mais il est difficile de se résigner à ne pas trouver le paradis sur terre, et notre tentation est toujours de nous soustraire aux risques de la sexualité et de la liberté en refusant le dialogue, et en nous abritant dans des constructions imaginaires d'où l'autre est exclu. **Accepter sa sexualité, c'est à la fois accepter le désir et sa frustration fondamentale.**

Cette acceptation qui ne se fait pas sans efforts pour surmonter l'angoisse du renoncement, ne veut pas dire satisfaction immédiate de tous les désirs génitaux. Bien au contraire, cette acceptation

de la sexualité qui peut se passer de réalisation génitale concrète pour une vocation plus haute, est à la base de la maîtrise humaine de la génitalité, maîtrise indispensable sans laquelle il n'y a ni sexualité ni amour.

La quête permanente de jouissance d'une génitalité qui n'a d'autre règle que son bon plaisir ne signifie pas une sexualité libérée et adulte. L'acceptation du désir sexuel ne conduit pas à l'anarchie sexuelle. C'est l'inacceptation de ce désir qui, paradoxalement, conduit à une exacerbation de la génitalité dont l'objectif est alors, à travers la possession destructrice de l'autre, de se détruire elle-même.

C'est ce paradoxe de la sexualité qui rend si difficile une compréhension réelle des conduites et des comportements dans ce domaine, c'est elle qui accroît notre angoisse de la liberté assimilée injustement à l'anarchie. **La régulation des naissances impose une régulation des actes sexuels. Mais cette régulation de la génitalité passe forcément par l'acceptation du désir sexuel qui est acceptation de soi, acceptation de l'autre, acceptation d'une réciproque liberté dans le don, acceptation de la vie qui est acceptation de la mort, acceptation du plaisir qui est aussi et encore davantage celle de sa limite et de sa caducité.**

C'est parce que la frustration est contenue dans le plaisir, qu'elle est pressentie dans le désir, qu'elle est vécue dans la rencontre et le dialogue, qu'elle est référence analogique à la mort qui est elle-même la frustration inéluctable et définitive de la vie terrestre, que le plaisir, le désir, le dialogue et la vie nous font si peur. C'est à cause de la frustration que la sexualité nous angoisse, et que nous avons tant de mal à l'accepter et à l'assumer. Mais c'est aussi **par la frustration et grâce à elle, quand nous l'acceptons librement,** grâce à cette dépossession consentie, que **nous accédons à la véritable possession.** Paradoxe encore de la vie, à laquelle nous ne pouvons nous refuser sans la perdre, et que nous devons accepter pour que l'acceptation de la mort nous conduise à la vie éternelle.

L'illustration la plus frappante se trouve dans cette période œdipienne de l'évolution affective du petit garçon. Pour devenir un homme, il doit accepter et le risque de désirer sa mère, désir qui le force à renoncer à trouver en elle sa sécurité, et le risque de renoncer à ce désir, d'accepter la frustration. Sans l'acceptation du désir, il n'y a pas de frustration, il n'y a ni conquête de la liberté, ni croissance de la vie, ni personnalisation.

L'ALIBI A UN MANQUE D'AMOUR.

C'est, semble-t-il, à la lumière de ces perspectives que doit être envisagé le problème de la régulation des naissances, des méthodes et de leurs répercussions psychologiques.
Accepter de faire de la naissance d'un enfant une œuvre de liberté et d'amour, comme accepter par liberté et par amour de ne pas donner, provisoirement ou définitivement, selon la voix de sa conscience, le jour à un nouvel enfant, c'est déjà humaniser sa sexualité en la soumettant à sa raison.

Employer **les moyens de limitation** quand ceux-ci apparaissent nécessaires, en ayant à la fois le souci qu'ils soient les plus efficaces possibles, et **qu'ils ne soient pas un alibi à un manque d'amour,** une sécurité contre le risque de la sexualité, c'est aller vers l'acceptation réelle de cette sexualité.

Or il apparaît assez clairement que la limitation volontaire du nombre d'enfants peut être égoïste, comme peut l'être tout autant une nombreuse progéniture. Et de même l'usage de n'importe quelle méthode peut signifier aussi bien et tout autant l'acceptation que l'inacceptation de la sexualité, et peut être, selon les cas, employée pour le meilleur et pour le pire.

La méthode dite de l'abstinence périodique n'échappe pas à cette ambiguïté.

L'ABSTINENCE PÉRIODIQUE.

Si elle peut compter des avantages certains, elle comporte aussi des risques qui lui sont propres. La connaissance de la physiologie féminine qu'elle nécessite est sûrement un élément précieux. La maîtrise qu'elle suppose de la part des deux conjoints peut être aussi le témoignage d'une sexualité acceptée et assumée. De nombreux exemples de couples pour lesquels l'application de cette méthode a été l'occasion d'une prise de conscience réciproque, et d'un enrichissement de leur sexualité, de leur dialogue, sont là pour l'attester.

Mais il faudrait cependant se garder de mettre à l'actif de cette méthode, sans discernement ni étude psychologique sérieuse et objective, les déclarations satisfaites, voire enthousiastes ou naïves, de tous ceux qui la pratiquent par obéissance à l'Eglise ou convenance personnelle.

La culpabilité de la sexualité reste, nous l'avons vu, si forte, si liée à l'angoisse du risque fondamental de notre liberté, que beaucoup se trouvent comme rassurés par une méthode qui leur impose une limitation forcée de leurs actes sexuels. Ils se « rachètent » les

trois premières semaines de la liberté dont ils disposent la quatrième. Mais ces frustrations, subies par obéissance à la loi ou par culpabilité d'une sexualité mal acceptée, ne sont pas forcément au service de l'amour. Elles risquent même souvent dans ces conditions de favoriserr le repliement sur soi et de gêner le dialogue dont elles limitent les risques.

Ainsi apparaît **l'ambiguité d'une continence** qui, selon les motivations conscientes ou inconscientes qui la sous-tendent, selon l'esprit dans lequel elle est vécue, peut avoir des significations différentes et opposées. Elle peut témoigner d'une réelle et vivante acceptation de la sexualité, comme elle peut masquer, sous un comportement en apparence très moral, une insuffisance de don, d'abandon et d'amour. Bien que séduisante en soi, cette continence qui peut être signe d'une authentique maîtrise, peut aussi en être la caricature.

L'attention à une courbe, à un calendrier, peut se substituer à une réelle et disponible attention à l'autre. Le respect de la physiologie peut ne pas s'accompagner du respect de la personne. La recherche d'une bonne conscience peut supplanter la recherche d'un authentique dialogue.

La non-intervention dans le déroulement naturel de l'acte peut paraître liée à une morale naturelle qui ne coïncide pas avec la conscience morale. L'obligation peut paraître artificielle et mal fondée. La différence de nature entre l'obstacle temps et l'obstacle matériel peut être mal perçue, l'intention restant la même.

Enfin, pour certains, le centrage sur l'acte sexuel, à ne pas faire, ou à faire en fonction de critères extérieurs à l'amour, peut paraître bien décentré par rapport aux exigences totales de l'amour humain.

On peut même se demander si la réduction de la morale à l'exercice de la génitalité ne génitalise pas abusivement la sexualité au détriment des valeurs affectives et spirituelles, si elle ne favorise pas dans certains cas une obsessionnalisation de l'acte sexuel, si elle n'est pas induite parfois par une méfiance persistante à l'égard de la sexualité. Peut-être alors correspond-elle à une tentation de morale économique, sécurisante, protectionniste, dans la mesure où l'abstinence planifiée peut permettre d'échapper aux risques de la frustration fondamentale et personnalisante de l'amour.

On pourrait encore se demander quelle est la véritable nature de la chasteté conjugale, et si celle-ci coïncide toujours avec la retenue des jours « sans » et la liberté des jours « permis ». Il n'y a certes pas d'amour sans sacrifices, sans renoncements, sans ascèse. Mais ceux-ci ne doivent-ils pas être ressentis plus comme des exigences intérieures du dialogue que comme des obligations

plus ou moins arbitraires, dictées de l'extérieur, et étrangères au langage de la relation, au moment de son histoire, à sa signification dans le temps ?

Il semble que toute discussion sur la méthode de l'abstinence périodique basée sur le test thermique devrait donc aborder les problèmes de la sexualité et de son acceptation, de la véritable nature du dialogue, de la maîtrise et de la chasteté. Par fidélité à l'enseignement de l'Eglise, nous serions très libérés si nous avions la conviction sincère que cette méthode répond parfaitement aux exigences pleines et entières de l'amour humain. En toute honnêteté, il ne nous paraît pas que tous les ménages chrétiens partagent cette conviction. Nombre de ceux qui la pratiquent par obéissance éprouvent un malaise d'autant plus intense qu'ils se voudraient plus généreux et qu'ils désireraient s'aimer mieux et plus.

Avant de privilégier cette méthode, il est donc urgent et capital de savoir si nos raisons sont claires, sans équivoque et justifiées, non seulement par les exigences de la physiologie, mais aussi par celles de la psychologie et de l'amour vraiment humanisé, personnalisé, spiritualisé.

Sommes-nous certains que ce moyen ne risque pas de détourner la conscience, de réduire la morale, de fausser le dialogue, de circonscrire les risques, de freiner l'abandon, d'aller à contre-sens d'une pleine et entière acceptation de la sexualité, et de notre condition humaine, telle que Dieu l'a faite. La réponse à toutes ces questions est attendue avec angoisse par tous **les hommes de bonne volonté** qui **désirent peut-être moins des recettes faciles pour résoudre leurs problèmes pratiques qu'une parole qui les encourage à affronter les risques de la sexualité,** en les éclairant sur la signification spirituelle de son dynamisme et de ses promesses, en même temps que sur celles de ses limites évidentes, de son insuffisance inévitable, de son leurre irrémédiable et nécessaire.

LES CONTRACEPTIFS MÉCANIQUES.

En abordant la question des contraceptifs mécaniques, peut-être éclairerons-nous par contre-coup la discussion précédente. Nous devrions nous limiter aux aspects psychologiques de leur utilisation, mais il est évident qu'on ne peut exclure les aspects moraux, les uns et les autres s'imbriquant dans les motivations qui font choisir ces moyens, comme dans les répercussions psychologiques qui résultent de ce choix.

Les catholiques qui recourent aux préservatifs masculins ou féminins, et qui se mettent ainsi en infraction, peuvent éprouver un **sentiment de faute, dont les conséquences peuvent être multiples,** allant de l'erreur plus ou moins consciente dans le mode d'emploi, à des perturbations diverses de l'activité génitale. La culpabilité sexuelle peut s'en trouver renforcée, le rejet de la sexualité accentué, et avec elle celle du partenaire.

Mais il est intéressant de constater que **beaucoup de non-catholiques répugnent à en user.** Quand ils les emploient, on constate souvent les mêmes conséquences fâcheuses que chez les catholiques, sans que puisse être invoquée pour eux une faute objective. On peut alors se demander si cette résistance plus ou moins forte, mais assez générale, aux contraceptifs mécaniques dans les milieux non-catholiques, est liée aux **inconvénients pratiques et esthétiques** de leur utilisation **ou** à une **morale élémentaire** qui les condamnerait, d'instinct pourrait-on dire, comme anormaux et pervers.

On en revient par là au « naturel » et au « contre-nature » avec toutes les ambiguïtés de ces termes quand ils concernent la sexualité humaine. Rappelons que le paradoxe de cette sexualité est que nous sommes spontanément portés à nous y soustraire et que son acceptation n'est ni naturelle, ni facile. Refuser d'assumer l'instinct sexuel est une tentation permanente d'assurance contre le temps et contre la mort, qui peut se traduire dans des conduites sexuelles opposées et de même signification. C'est toujours la culpabilité et la peur, la honte et le mépris que l'on retrouve à la source du puritanisme moralisant, comme à celle de l'érotisme avide et désespéré. La résistance que l'on peut observer à l'égard des préservatifs mécaniques, en dehors de tout interdit religieux, ne pourrait-elle être la **manifestation de cette culpabilité encore abusive de la sexualité ?**

L'emploi des préservatifs féminins demande de la part de la femme la connaissance et l'acceptation de son corps. Celles-ci sont subordonnées à une bonne évolution affective. Elles ne sont pas données spontanément. Elles s'acquièrent par la maîtrise des angoisses infantiles.

Beaucoup de femmes adultes considèrent leur corps avec répugnance et mépris. Elles vivent dans la honte de ses manifestations qu'elles essayent d'escamoter. On comprend qu'elles étendent cette répugnance et cette honte à toute manœuvre délibérée et réfléchie concernant leur corps et leur sexualité. L'emploi du préservatif donne en outre une conscience aiguë du projet sexuel, qui doit, lui aussi, être assumé en pleine connaissance. Il y a là un face à face qui ne supporte **aucune dérobade, une réalité physique précise,** qu'aucune rêverie romantique ne peut estomper. Ce contact direct, sans interposition, sans fard avec la sexualité, peut être

mal supporté. Il peut réveiller une angoisse latente, être ressenti comme interdit et menaçant. Les époux peuvent craindre que leurs interventions coupables ne détériorent leur union et ruinent leur amour, comme s'ils avaient attenté à une puissance dont ils redoutent la vengeance. Il y a là une façon magique de considérer la sexualité, de la sacraliser, qui est une aliénation.

L'aliénation est aussi évidente chez ceux qui emploient les préservatifs sans gêne ni scrupules pour faciliter des rencontres éphémères. Ici, rien n'est menacé parce que rien n'existe, pas même la culpabilité qui est annulée avec la sexualité.

Les contraceptifs mécaniques peuvent ainsi être utilisés pour le meilleur ou pour le pire, et leurs répercussions physiologiques sont, comme pour les autres méthodes, fonction du contexte humain dans lequel ils s'insèrent.

Moyens de contraception, ils ne sont que des moyens **au service d'un projet qui peut être le plus bas comme le plus noble.** Il n'en reste pas moins que leur usage, lorsqu'il s'inscrit dans une perspective relationnelle réellement humaine chez des époux non-catholiques, peut leur apparaître satisfaisant, au moins pour un temps. Cet usage témoigne alors chez eux d'une maturité qu'il ne faudrait pas sous-estimer.

Cette constatation ne permet pas de condamner d'un point de vue exclusivement psychologique cette méthode. Les échecs ou les perturbations qu'on lui attribue ne semblent pas spécifiques et tiennent probablement à d'autres causes, celles qui, en dehors de l'interdit religieux, les contre-indiquent, ou en rendent l'emploi incertain et insatisfaisant : l'immaturité, la peur et la culpabilité d'une sexualité mal acceptée.

On peut même se demander si l'évolution vers une compréhension meilleure et plus saine de la sexualité, mieux assumée et dominée par l'homme, ne s'accompagnera pas progressivement d'une plus grande acceptabilité des moyens mécaniques, et d'une résistance plus grande aux procédés primitifs de contraception, tel le coït interrompu.

LE COIT INTERROMPU.

Celui-ci est, par opposition aux contraceptifs mécaniques, un moyen archaïque et prétechnique. Il s'accommodait de l'ombre et du silence, à l'abri desquels tentait avec lui de se faire oublier la sexualité honteuse. Il devient plus insatisfaisant dans la mesure où la sexualité se dépouille de sa culpabilité, sort de la nuit et s'exprime

plus ouvertement. Il **apparaît** davantage **comme** un tour de passe-passe, **une sorte de dérobade** aux jeunes époux qui veulent ne plus fermer les yeux et voir les choses en face. Petite lâcheté, petite entorse à la règle, c'est le petit moyen des petits calculs. Il ne correspond plus aux dimensions du dialogue et du langage sexuel. Encore très employé, les avis des médecins et des psychologues sont partagés sur les conséquences qui en résultent. Il semble que, là encore, comme pour les autres méthodes, tout dépend de la façon dont il est vécu par l'un ou l'autre conjoint. On le dit frustrant, mais la frustration fait partie intégrante de la sexualité et doit être acceptée pour que la sexualité le soit. Toutes les méthodes de régulation sont frustrantes, puisqu'elles impliquent toutes une notion de responsabilité, mais le coït interrompu n'est peut-être plus accordé avec l'esprit dans lequel est actuellement comprise cette responsabilité de la sexualité.

LA PILULE CONTRACEPTIVE.

A côté de ce petit moyen, artisanal et vieillot, la pilule a pour elle le **prestige des grandes acquisitions de la technique moderne.** On passe avec elle d'un extrême à l'autre. Elle a la séduction de la facilité, de la propreté, et plus encore celle de l'efficacité. **Elle n'intervient pas dans le déroulement de la relation sexuelle,** à laquelle elle laisse sa spontanéité et beaucoup de femmes sont tentées par cette absence d'interférence. Mais beaucoup sont aussi **inquiètes de l'action hormonale puissante,** qu'exercent les progestogènes, de leurs répercussions à lointaine échéance sur le plan somatique et psychique. Certaines utilisatrices se sont plaintes de troubles divers et on ne sait pas toujours s'il faut les attribuer à l'action hormonale ou à des incidences psychologiques. **La libido serait souvent troublée,** ce qui tendrait à montrer l'importance des répercussions psycho-somatiques de ces drogues. Certains physiologistes estiment que c'est se servir d'une bien grosse artillerie pour un objectif que pourraient atteindre des armes moins savantes et de moindre portée.

Le psychologue peut se demander, pour sa part, si le recours à cette méthode, quelles qu'en soient l'élégance, l'efficacité et l'éventuelle inocuité, ne peut représenter parfois **une certaine forme de démission**. Une pilule, plus de problèmes. Un geste simple qui simplifie tout. On reviendrait par la pilule au fameux verre d'eau. La sexualité toute entière ne risque-t-elle pas d'être influencée par cette illusion de la facilité ?

DU DANGER DE DECONNECTER LA SEXUALITÉ.

Cette objection, qui vise plus particulièrement la généralisation de l'usage des progestogènes, vaut en fait, à des degrés divers, pour toute la contraception. Celle-ci ne risque-t-elle pas de **faire de l'acte sexuel** un acte facile, **un geste quelconque**, sans portée, **sans signification,** insignifiant ?

Cette perte de sens, cette réduction de la sexualité à une activité ordinaire, fonctionnelle, déconnectée, sans lien avec sa fécondité créatrice, en marge du dialogue et de la relation, seraient la **négation** même de cette relation et de ce dialogue, la négation de l'homme. Mais ce risque de déshumanisation est le prix de l'humanisation de la sexualité. Plus l'homme conquiert de liberté et plus l'usage qu'il en peut faire lui donne à la fois la possibilité d'accroître davantage ses promesses de vie et celle de la détruire plus radicalement. Il en est un peu de la maîtrise de la sexualité comme de la maîtrise de l'énergie atomique.

Les possibilités nouvelles que l'homme s'est données de régler sa fécondité lui offrent autant de chances qu'elles lui font courir de risques. **Plus sa liberté s'accroît, plus sa responsabilité augmente.**

Il est normal que nous tremblions un peu devant toutes ces responsabilités nouvelles et que nous redoutions l'usage que l'homme peut faire des nouveaux moyens qu'il s'est mis à sa disposition.
Il est urgent que nous définissions les limites qu'impose le respect, non pas de n'importe quelle vie et de n'importe quelle nature, mais **de la vie et de la nature humaines.** La stérilisation et l'avortement sont et seront toujours au-delà de ces limites.

Enfin nous éprouvons une crainte plus particulière quand nous pensons à la jeunesse. Cette angoisse légitime ne doit cependant pas nous troubler au point de nous faire méconnaître la portée d'une évolution irréversible et d'en fausser le sens. Ce n'est pas par la proscription de moyens anticonceptionnels qu'on limitera les dangers d'une évolution très rapide. Ce serait prendre le problème par son aspect le plus mineur. Il s'agit en fait d'une question beaucoup plus vaste et importante, celle de **l'éducation de la liberté et de la responsabilité.** Il faut faire comprendre aux jeunes les valeurs et les exigences de la sexualité, la direction dans laquelle se situe l'affranchissement qu'ils revendiquent. Ce n'est pas la sexualité qu'il faut culpabiliser, mais le mépris dans lequel certains la tiennent et se tiennent.

L'autre n'est « objet » que si l'on se refuse à soi-même d'exister comme « personne ». Le moyen contraceptif ne peut qu'objectiver le mépris ou la reconnaissance de soi et d'autrui.

Nos propres résistances à l'égard de la sexualité nous font trop souvent les apôtres d'une éducation négative, à base de méfiance et de réserve, d'interdits et de condamnations. Les jeunes n'ont-ils pas davantage besoin qu'on les incite à s'engager corps et âme, avec audace et courage, dans la plus grande aventure humaine, celle de la sexualité, celle de l'amour, (aventure qui ne saurait exclure le célibat) ?.

Le problème est moins celui d'une hiérarchie des moyens contraceptifs que celui d'une hiérarchie des valeurs. Les méthodes de régulation des naissances, quelles qu'elles soient, n'apportent par elles-mêmes aucune solution à la question primordiale que pose à chacun l'acceptation de sa sexualité. Elles ne font que souligner la nécessité et l'urgence de cette acceptation difficile qui exige le respect de soi, le respect de la vie, le respect de l'homme, et qui est acceptation d'une véritable et authentique conversion spirituelle.

Les problèmes de régulation s'intègrent donc dans toutes les dimensions de la vie d'un couple. Celui-ci peut avoir besoin d'informations, de conseils, de dialogue avec un tiers qui peut lui apporter une aide précieuse à la condition que ce conseiller conjugal formé et averti sache avant tout l'écouter, et le comprendre. C'est de cette recherche commune, de cette réflexion collective, de ce dialogue attentif et respectueux que peut se dégager pour un couple comme pour l'ensemble des couples chrétiens une vision neuve des exigences traditionnelles de la morale.

J. R. BERTOLUS.

3 répercussions psychologiques sur les époux de l'application des différentes méthodes de régulation des naissances

par le docteur et madame Charles RENDU.

DÉLIMITATION DE CETTE ÉTUDE.

Nous ne voulons pas faire un exposé exhaustatif de la question car nous ne parlerons que des faits dont nous avons eu connaissance, qu'ils aient été recueillis par nous-mêmes, au cours de 4 années de travail quotidien d'éducation des couples, ou par d'autres couples éducateurs. Nous exclurons volontairement de cette étude les répercussions entraînées par l'avortement sous sa forme classique et sous celle plus insidieuse des appareils intra-utérins (I. U. D.).

Il y a deux catégories de moyens de régulation des naissances :

1° — Des **techniques contraceptives ou stérilisatrices** prévues pour offrir aux couples la possibilité de s'unir sans risque de grossesse du fait d'interventions d'obstruction ou d'inhibition à l'encontre de la physiologie et des processus de la reproduction. Dans la logique de cette optique, la procréation volontaire se réduit à ne pas intervenir sur cette physiologie et ces processus, laissant la fécondation se produire passivement en quelque sorte, au hasard des rencontres conjugales.

2° — Des **conduites de continence** basées sur la connaissance du cycle féminin et aboutissant, si le couple veut éviter une grossesse :

— soit à l'abstinence de rapports conjugaux pendant les périodes de fertilité, par respect pour tout ce que représente ce pouvoir procréateur dans un couple,

— soit, si le couple veut appeler un enfant à la vie, à grouper les rapports conjugaux pendant les périodes de fécondabilité désormais bien repérées.

Dans les deux cas la continence permet au couple de s'inspirer des indications de la physiologie féminine, grâce à une lucidité permettant à la volonté de s'exercer dans le sens choisi d'un commun accord.

1. TECHNIQUES CONTRACEPTIVES ET STÉRILISATRICES.

I. TECHNIQUES CONTRACEPTIVES ET STERILISATRICES.

Les faits dont nous avons connaissance se rapportent seulement aux moyens suivants : rapport interrompu, douche vaginale, condom, diaphragme, inhibiteurs d'ovulation et stérilisation chirurgicale de la femme.

1) Répercussions psychologiques propres à la technique utilisée.

A. PROGESTOGENES INHIBITEURS D'OVULATION.

Les répercussions psychologiques **favorables** découlent de leur absence d'intervention directe au moment du coït. Le corollaire c'est la difficulté de les faire abandonner lorsque leur utilisation n'a plus de raison d'être, étant donné que leur emploi contraceptif ne doit pas dépasser deux ans.

Celles qui sont **défavorables** proviennent de la crainte de ne pas prendre correctement la « pilule », de l'oublier, en voyage par exemple, et s'il y a eu omission de quelques jours d'ignorer les répercussions exactes de cette omission sur un éventuel «rebound». Il y a aussi la crainte des effets secondaires ou leur réalisation (virilisation, embonpoint, frigidité, troubles digestifs). Il y a aussi le déséquilibre produit par le fait que la « pilule » exige beaucoup de la femme et rien du mari. « J'en ai assez de me « piluler » pour toi » reprochait une femme à son mari. On pourrait citer également les difficultés psychologiques qui s'observent lorsque le couple désire adopter une régulation de la fécondité basée sur le rythme et son diagnostic par le test thermique.

Enfin, nous voudrions signaler un inconvénient négatif. Les progestogènes inhibiteurs effaçant le test thermique privent le couple d'une lucidité sur la physiologie féminine, lucidité qui constitue un **facteur de promotion indiscutable,** surtout chez les époux de faible niveau culturel ; nous y reviendrons plus loin. De ce fait, la « pilule » est bien plus dommageable chez eux que chez les couples plus évolués. Et quand cesse l'ingestion de la « pilule », plusieurs semaines ou mois, parfois, se passent avant que réapparaisse le décalage thermique signant la reprise de l'ovulation. Si bien que dans certains cas on a dû remettre à la « pilule » telle femme qui n'en voulait plus.

B. LA STERILISATION CHIRURGICALE DE LA FEMME.

Elle a pour elle **les avantages psychologiques** de sa très grande efficacité et de sa non-intervention sur le mécanisme du coït. Pour certaines femmes catholiques, elle a aussi l'avantage considérable, au moins au début, de les déculpabiliser dans tous leurs rapports conjugaux. « On fait un péché mortel une seule fois (en se faisant opérer) puis après c'est fini ». Nous avons constaté cette réaction plusieurs fois en FRANCE, mais elle nous a été signalée comme très fréquente à PORTO-RICO où le catholicisme demeure très infantile.

Mais les **inconvénients psychologiques** de cette intervention sont très fréquents, très importants, et bien connus de tous ceux qui en ont vraiment l'expérience, que ce soit en FRANCE, en SUISSE comme DUBUIS à LAUSANNE, ou même à PORTO-RICO, comme nous l'expliquait le Docteur JANER. La femme se sent mutilée : « Je ne suis plus une vraie femme » d'où l'idée — non toujours fausse — que son mari s'intéresse bien davantage aux autres femmes qu'à elle-même. Le sentiment de culpabilité peut alors revenir, d'où également frigidité. Nous avons vu des drames, comme la perte d'un enfant ou d'un mari, aggravés par la certitude de ne plus pouvoir « remplacer » l'enfant mort par un autre, ou de ne pas pouvoir avoir d'enfant de ce deuxième mari, comme son amour pour lui le lui fait désirer. L'efficacité de cette intervention et son caractère définitif sont des causes fréquentes de névrose d'angoisse. « C'est cette sécurité qui me rend folle ! ». Le même DUBUIS indique l'erreur psychologique que constitue le fait d'insister sur le caractère définitif de cette intervention et ajoute que, si l'on peut promettre de bonne foi la possibilité d'une grossesse ultérieure grâce à une intervention appropriée, « on provoque chez toutes les intéressées un soulagement qui fait plaisir à voir ».

C. LA STERILISATION CHIRURGICALE DU MARI.

Nous n'avons observé qu'un cas de stérilisation masculine par vasectomie dans un foyer ami des environs de CHICAGO, et nous n'avons pas eu l'occasion de voir le mari. Il semble que les conjoints soient tous deux satisfaits et que cela n'ait pas entraîné de problème psychologique. L'intervention remontait à un peu moins d'un an. Une amie, médecin en INDE, nous a dit par contre que cette intervention était redoutée par beaucoup d'épouses, craignant que leur mari n'en profite pour les tromper plus facilement.

2) Répercussions psychologiques communes aux diverses techniques.

Après avoir signalé très rapidement les répercussions psychologiques propres aux techniques artificielles utilisées pour la limitation des naissances, nous voudrions étudier maintenant **ce que ces techniques ONT EN COMMUN comme conséquences dans le domaine psychique,** ce qu'elles ont de général.

Ce qu'elles apportent de **positif** dans la plupart des cas, c'est un soulagement contre la crainte de la grossesse, soulagement d'autant plus grand qu'est plus grande la confiance du couple dans leur efficacité. En général cette période d'euphorie dure 3 à 4 ans, en FRANCE du moins.

Puis apparaissent les **inconvénients psychologiques,** soit du fait d'une grossesse-surprise ce qui s'explique aisément, soit même sans cet « accident ». Ce dernier fait est étonnant, d'autant plus que ces couples se sont déclarés si allégés pendant plusieurs années. Quand on les écoute se plaindre, on les entend dire : « On ne s'aime plus comme avant » ; « ce n'est plus la même chose » ; « il y a comme un ver dans le fruit ». Une femme, petite ouvrière bretonne utilisant un diaphragme, nous a dit : « Avant, quand mon mari me voulait, il me disait « Je t'aime ». Maintenant, quand il me veut, il me dit « Va mettre ton caoutchouc ». Une femme de mineur du Nord, enceinte de son 5ème, dont les 3 derniers avec un condom, se plaignait auprès de la sage-femme de la Maternité de CAMBRAI : « L'Eglise devrait tout permettre ». Invitée à réfléchir sur ce qui se passerait si l'Eglise permettait tout, cette femme très simple déclarait : « On deviendrait comme des bêtes ! ».

Si l'on essaie de faire préciser par ces épouses (car plus souvent que leur mari elles le sentent) pourquoi ils ne s'aiment plus comme avant, on finit toujours par entendre le mot « chose » : « Je ne suis plus qu'une chose pour le plaisir de mon mari ». Cette **chosification de la femme** découle évidemment du fait que le mari n'a plus besoin de la considérer comme une personne qu'il doit éviter de féconder. Puisqu'il croit cette fécondation désormais technique-

ment impossible, il est fortement tenté de prendre son plaisir chaque fois qu'il en a envie, grâce à sa femme alors réduite au niveau d'un moyen, d'une chose. Cette pente vers l'attitude captative est évidemment à l'opposé du développement de l'amour comme promotion de l'autre.

Le grand danger de toutes les techniques artficielles d'intervention à l'encontre de la physiologie ou des processus de relation, et, paradoxe, la grande raison de leur diffusion, c'est **qu'elles promettent d'empêcher la grossesse sans obliger à l'intégration de la sexualité.** La technique contraceptive ou stérilisante commence, en effet, par inhiber, suspendre, ou obstruer, c'est-à-dire en quelque sorte « désintégrer » l'unité qu'elle prétend ensuite refaire !

En ce sens, il y a au moins autant d'éléments de « désunion » que de « maîtrise ». Alors que dans l'effort d'intégration du rythme de la femme au service de l'amour conjugal, **tout, absolument tout** en soi n'est qu'intégration et maîtrise. Si la sexualité n'est pas intégrée, ou très insuffisamment, elle risque fort d'être davantage occasion de « prendre » au lieu de devenir un moyen de « donner » ; non seulement elle n'est plus alors au service de l'amour, mais elle se comporte en ennemie de l'amour. Voilà pourquoi il y a de tels **risques de régression de l'amour** quand un couple utilise les techniques permettant de ne pas avoir à se conquérir et à se maîtriser. C'est pourquoi nous pensons que si un couple croit devoir utiliser au moins temporairement l'une de ces techniques, pour quelque raison dont nous ne voulons pas être juges, nous lui souhaiterions de **s'imposer quand même des périodes d'abstinence,** toute question morale évidemment mise à part.

Et puisqu'il a été question de **« morale »,** nous devons à la vérité de dire que cet ordre de préoccupations ne semble pas avoir de répercussions psychologiques bien importantes chez la plupart des catholiques que nous voyons. Si certains ont mauvaise conscience de se servir de moyens artificiels, cela ne va pas ordinairement jusqu'à les empêcher de les utiliser. Nous pensons quand même qu'on aurait tort d'en conclure que, même en l'absence de tout complexe de culpabilité, cela ne leur soulève aucun problème. Les affirmations agressives telles que « Nous sommes catholiques, mais nous estimons que cela ne regarde que nous » — alors que nous ne demandons pas leur religion à ceux qui viennent nous demander de l'aide — nous donnent à penser au contraire que beaucoup de ceux qui s'estiment affranchis de la « morale conjugale catholique » restent cependant marqués par elle, quoique bien souvent par un légalisme qui n'est guère religieux.

2. LES CONDUITES DE CONTINENCE.

Elles aboutissent à une activité sexuelle périodique rythmée par le cycle féminin.
Elles seront envisagées successivement dans une double optique : d'abord et surtout pour éviter une fécondation, et ensuite pour favoriser une procréation.

1) Répercussions psychologiques de l'abstinence périodique utilisée pour éviter la grossesse.

A. REPERCUSSIONS DEFAVORABLES.

— Assez souvent, il est signalé que la femme craint que son mari aille avec une autre.

— On signale inversément un cas de désaccord conjugal à cause de la conduite de la femme « qui s'est servie du test thermique pour un mauvais usage ».

— Il y a même une objection a priori contre la méthde des températures dans le cas suivant : une femme dont le mari a une maîtresse refuse l'abstinence périodique, car lorsque son mari vient à elle de temps à autre, elle ne peut lui refuser une relation complète.

— On pourrait craindre le repli sur soi d'un couple qui utiliserait la courbe thermique pour éviter sans raison la grossesse dans un but égoïste.

— Dans quatre cas, à l'ILE DE LA REUNION, on indique que « la femme ne parle pas à son mari, elle a honte de lui révéler sa période stérile ».

— Dans un cas mauricien, c'est le mari qui ne veut pas apporter la feuille de température de sa femme et celle-ci n'ose pas insister, par honte.

— On signale aussi que certains, faute d'une réflexion suffisante, assimilent la méthode thermique à un truc efficace que la femme utilise parfois pour mettre son mari au pas. « Merci d'avoir fait comprendre à mon mari que la vie charnelle n'était pas indispensable ; je suis tranquille maintenant ».

— Un autre mari « a tellement bien compris la valeur de la continence qu'il ne veut plus toucher sa femme » !

— Nous avons, bien entendu, fréquemment observé que l'abstinence périodique engendrait un sentiment de frustration, surtout chez les couples qui utilisaient ce moyen de régulation des naissances dans une attitude de soumission à une loi religieuse ressentie comme arbitraire. Un sentiment de révolte est assez souvent constaté dans ces cas-là.

— A rapprocher, un témoignage qui indique que « le problème (de régulation des naissances) paralyse certains catholiques au lieu qu'ils développent leurs autres possibilités humaines et spirituelles ».

— Un couple dont le mari n'est capable que de peu de rapports chaque mois signale que l'abstinence périodique leur fait craindre de « laisser passer des occasions rares d'unions parfaites». Il ajoute « à chaque période de liberté, il faut recommencer l'apprentissage de la mutualité et c'est trop court pour faire des progrès d'une fois sur l'autre. Il est certain que l'objection psychologique la plus fréquemment formulée, c'est que « ça nuit à la spontanéité de l'amour ».

B. REPERCUSSIONS FAVORABLES.

Nous n'avons en vue que les cas où c'est **le test thermique** que les époux utilisent pour connaître les périodes d'infécondité cyclique du couple, éliminant ainsi de notre étude la méthode OGINO. La lucidité ainsi acquise donne aux époux la possibilité de rapports conjugaux normaux sans grossesses involontaires et incompréhensibles. Ceci leur facilite l'intégration progressive de leur sexualité et donc la maturation de leur amour, car ils sont devenus peu à peu de plus en plus capables d'oblativité, de dialogue, entre eux, avec leurs enfants, et avec les autres.

a. Un très grand nombre de témoignages que nous avons recueillis insistent évidemment sur le **soulagement** qui découle de la certitude de pouvoir éviter les grossesses indésirables. Soulagement de fatigue physique, de soucis matériels, budgétaires, éducatifs, de problèmes de santé. « Je suis heureux de donner du repos à ma femme ». « Nos soucis sont restreints, nos travaux allégés, nos fatigues diminuées ». « Nous ne sommes plus inquiets ». « C'est dans la paix et dans la joie que nous élevons notre fils et que nous envisageons la naissance de nos futurs enfants », etc..., etc...

   Tout cela est trop évident pour qu'il y ait lieu d'y insister. Soulignons aussi l'attitude positive du couple vis-à-vis de procréations ultérieures, comme l'indique le dernier témoignage cité.

b. D'autres réactions montrent **la valorisation progressive** de chacun des conjoints, du couple, de l'enfant. « La femme ne se sent plus utilisée, mais considérée vraiment comme épouse et mère»; « Le mari aide sa femme pour les travaux du foyer au lieu d'aller boire avec les amis » ; « il a plus d'égards pour elle » ; « il se sent plus fier de lui parce qu'il peut se contrôler ». Une femme de l'Ile de LA REUNION que son mari « considérait comme une machine et à qui il ne donnait jamais un sou » s'entend dire après 15 ans de mariage : « Prends un peu d'argent avec toi,

tu peux en avoir besoin ». Puis, 15 jours après, le mari lui accorde d'acheter l'armoire qu'elle désirait depuis si longtemps. Ensuite, d'acheter un divan. L'ambiance du foyer se transformait du tout au tout : « C'est formidable comme je me rends compte que ça va mieux chez nous ».

Cette valorisation découle d'une prise de conscience de la physiologie de la reproduction. Une femme déclare que, même si elle ne se sert pas de la courbe thermique pour la régulation des naissances, elle la notera quand même parce que, dit-elle, « Je veux connaître ce qui se passe dans mon corps ». « Maintenant nous ne sommes plus dans le noir », dit un autre couple.

Cette prise de conscience entraîne une **éducation de la responsabilité :** « Si je prends une médecine (abortive) je fais un péché », dit une femme. Un indo-mauricien déclare : « Maintenant que je sais tout ça, je manquerais de bon sens si je voulais aller avec ma femme quand ce n'est pas le moment. C'est comme si j'allais au cinéma au lieu d'aller à l'enterrement d'un de mes parents ». Un pêcheur antillais très misérable, chargé d'enfants, analphabète, s'exprimant difficilement, d'un niveau à peine humain, battait sa femme quand elle le faisait attendre 1/2 heure pour accomplir l'acte conjugal, parce qu'elle finissait de coucher ses 8 enfants. Eduqué à l'abstinence périodique grâce au test thermique (nous avons créé un modèle de feuille de température qui, grâce à un thermomètre spécial existant déjà, permet de la noter sans savoir la lire), il déclare au couple éducateur, au bout de 2 mois de formation : « Ne t'inquiète plus pour moi, je sens que je suis un homme maintenant. »

Si plusieurs des répercussions ci-dessus concernent des couples vivant dans des Iles tropicales, c'est parce que la connaissance du test thermique est d'autant plus valorisante que le niveau culturel des époux est plus bas.

c. Mais c'est **la croissance en amour,** en ouverture, en possibilité de dialogue qui est attestée par le plus grand nombre de témoignages fournis par les couples réglant leur fécondité par l'abstinence périodique.

Les qualificatifs les plus souvent retrouvés sont : heureux, épanouis, moins contractés, très satisfaits, détendus. On parle de tranquillité d'esprit, de quiétude, amélioration de l'humeur dans le foyer, ménage stabilisé, équilibre retrouvé, plus d'harmonie, très bonne entente, plus de patience vis-à-vis des enfants, d'amour entre mari et femme, « renouveau » pour l'amour des époux, « amour plus vrai », le tout comparativement avec ce qu'il en était auparavant.

Certains signalent aussi que « l'acte conjugal est meilleur ». « Les époux partagent mieux les responsabilités du mariage ». Ils se sentent plus en sécurité pour élever leurs enfants au point de vue pédagogique, budgétaire. Les époux s'entendent mieux. Plusieurs signalent la suppression de la difficulté qui résultait de ce que la femme se refusait par crainte de grossesse : « Le mari sait qu'il y a des jours pour lui et des jours pas pour lui » (x). Maintenant, mon mari sait quels sont ses jours et tout est rentré dans l'ordre dans la maison ».

La joie de la femme transforme l'atmosphère du foyer. Ce mot de transformation revient comme un leit-motiv. Dans un foyer avec 11 enfants, puis 2 ans d'abstinence totale, le mari n'osait plus embrasser sa femme et buvait du rhum tous les soirs pour s'endormir comme une masse. Tension familiale considérable, et pour la femme des cycles très irréguliers de 50 à 60 jours. Après apprentissage de la méthode thermique, le mari ne boit plus, son travail se fait mieux, ses camarades le trouvent bien plus agréable, et les cycles de sa femme se stabilisent autour de 30 jours. Les enfants ne reconnaissent plus leurs parents.

A plusieurs reprises, on signale que des couples vivant en concubinage ont régularisé leur situation.

On indique aussi que, dans plusieurs cas de grossesses involontaires par mauvaise utilisation du test thermique, l'enfant a finalement été accepté, alors que dans les mêmes couples, antérieurement, des grossesses-surprise avaient abouti à l'avortement provoqué.

Enfin, cette croissance dans l'amour conjugal et parental aboutit à une **ouverture aux autres,** comme cela est signalé dans plusieurs témoignages : « Depuis qu'ils sont si épanouis, ils aident leurs amis et voisins » ; « ils rendent service à l'entourage ». Cette aide consiste particulièrement à transmettre aux autres ce qu'on a appris concernant la régulation des naissances. «Les foyers sont tous convaincus qu'ils sont capables d'aider d'autres foyers. Même ceux qui ont très peu d'instruction se rendent compte qu'ils doivent rayonner ce qu'ils ont découvert. » Et encore : « La majorité de la classe ouvrière fait l'éloge de la méthode. Ceux qui sont devenus autonomes (n'ayant plus besoin d'être aidés sur ce point) aident les autres ».

Ce sont sans doute toutes ces répercussions psychologiques favorables qui expliquent les divers témoignages où l'on signale que les **inconvénients de l'abstinence périodique sont bien moindres que ses avantages.** Un couple déclare même que « l'absti-

---

(x) Dans sa simplicité, cette formule est très profonde : il y a des jours pour l'enfant, il y a des jours pour le mari, et la femme est pour les deux.

nence périodique ne leur coûte pas, car elle est largement compensée par le bien-être du foyer ». Il est vrai que pour quelques couples la méthode thermique a remplacé une abstinence permanente de plusieurs semestres ou années. Mais la plupart avaient au contraire préalablement des rapports interrompus ou utilisaient des préservatifs ou des « pilules ».

Il y a un grand nombre de témoignages attestant la **préférence de l'abstinence périodique aux moyens contraceptifs** tout en notant qu'elle demande des efforts. Cet abandon de la contraception se fait assez souvent d'un seul coup, surtout chez les gens simples, mais en général graduellement, en particulier dans les couples plus cultivés.

2) Répercussions psychologiques des conduites de continence utilisées cette fois dans un but de procréation.

Nous n'en connaissons que de favorables.

A. Dans plusieurs cas de couples considérés comme stériles, le **test thermique a permis une procréation** accueillie avec la joie que l'on imagine sans peine. Parfois les répercussions psychologiques sont encore plus grandes, comme pour cette indo-mauricienne qui allait être répudiée comme définitivement stérile, lorsque l'usage de la courbe thermique lui permit d'être enceinte.

B. Nous connaissons un certain nombre de couples non stériles qui nous ont dit l'impression extraordinaire que c'était de **vouloir un enfant** en pleine conscience, grâce à tel coït que l'on pense devoir être fécondant, étant donnée sa situation par rapport au décalage thermique. Beaucoup de ces couples nous ont dit se préparer humainement et spirituellement plusieurs mois d'avance à cette procréation vraiment pleinement responsable, volontaire et consciente. L'évolution que nous observons nous donne à penser que nous allons voir de plus en plus souvent un nouveau type de couple, se situant par rapport au problème de la procréation d'une façon très différente et bien souvent radicalement opposée à ce qu'on observait fréquemment jusqu'alors.

3. CONCLUSION : L'ÉDUCATION DE LA SEXUALITÉ.

Si, pour terminer, nous essayons de comprendre comment le respect des périodes de fécondité physiologique de la femme — afin d'éviter une procréation — peut avoir pour les époux des répercussions psychologiques si défavorables ou au contraire si positives, nous constaterons que cela dépend de la façon dont le couple a intégré sa sexualité. Autrement dit, l'usage du test thermique ne doit pas être considéré comme un truc, mais comme une base de départ pour cette lucidité avec laquelle s'amorcera une rééducation de l'amour et de la sexualité.

Cette rééducation est souvent nécessaire, c'est trop évident quand on lit certains des témoignages que nous avons relatés. Par qui ? Quand ? Comment doit-elle être faite ? C'est en répondant très schématiquement à ces trois questions que nous terminerons ce trop long, et trop court, exposé.

1. — C'est essentiellement **par des couples** que doivent être aidés les époux si l'on veut leur éviter des répercussions psychologiques défavorables dans les problèmes que leur pose la régulation de leur fécondité.
Ni le médecin en tant que tel ni le prêtre ne sont bien placés pour rééduquer ces couples, même s'ils avaient, d'aventure, une vision non déformée du problème à résoudre. Car leur attitude directive — nous reviendrons sur ce point — empêche un véritable dialogue, ce qui est nécessaire pour l'acceptabilité de l'abstinence périodique. Est-ce à dire que le médecin et le prêtre n'aient aucun rôle dans l'éducation des couples ? Certes non. D'abord, ils peuvent attirer l'attention des intéressés sur la nécessité et sur la possibilité de faire une régulation des naissances. Le médecin doit même se porter garant de la valeur scientifique du test thermique. Mais, pour la réalisation concrète de cette éducation des époux, l'un comme l'autre se trouveront bien — à tous points de vue — d'orienter le couple vers un **foyer éducateur** de leur connaissance. De plus, prêtre et médecin doivent participer à la formation de ces foyers éducateurs au sein d'une **équipe** où chacun donne et reçoit, non seulement une fois pour toutes, mais dans une véritable formation continue. Le foyer éducateur ne peut accomplir sa tâche d'aide aux couples en difficulté que s'il sait pouvoir recourir à la compétence du médecin pour interpréter telle courbe thermique difficile, pour traiter éventuellement un déséquilibre hormonal, etc... Il doit aussi pouvoir bénéficier de l'aide d'un conseiller spirituel, soit pour pouvoir aider dans cette dimension les couples catholiques qui ne voudraient pas voir le prêtre, soit surtout pour les lui adresser.

Mais nous insistons sur le fait que ce conseiller spirituel, et ce médecin, devront avoir participé non seulement comme orateurs mais aussi **comme auditeurs** aux sessions de formation de foyers éducateurs. Nous, médecins, devons nous méfier d'une certaine conception implicite de l'homme considéré comme un animal, supérieur il est vrai. Si nous n'enrichissons pas nos connaissances biologiques de notre expérience de couple (au minimum) nous transmettrons des vérités tellement partielles qu'elles se révèleront inefficaces ou dangereuse ; et même si notre synthèse est bonne et bien exprimée, elle sera mal reçue par les époux que nous voulons aider. L'expérience nous montre que dans la plupart des cas, dans ce domaine de la régulation des naissances, l'action éducatrice du médecin **en tant que tel** n'est pas bonne. Nous pensons que seul le psychologue — mais non le psychiatre — peut être un éducateur valable et encore à la condition qu'il se présente comme étant aussi un époux aux yeux du couple à aider, et que, bien entendu, sa conception de la sexualité conjugale n'ait pas été par trop conditionnée par les nombreux troubles psycho-sexuels qu'il a eu à traiter.

2. — **Quand cette éducation doit-elle être faite ?** Déjà chez l'enfant et l'adolescent, bien entendu. Mais très spécialement chez les fiancés et les jeunes mariés qui sont dans un état de réceptivité particulière et qui peuvent ainsi commencer dès le début de leur vie conjugale à vivre leurs rapports conjugaux selon le rythme de la physiologie féminine, même quand ils désirent avoir un enfant, bien entendu. Il est certain par contre que l'abstinence périodique est bien plus difficile à intégrer par des époux qui ont l'habitude de rapports pluri-hebdomadaires depuis plusieurs années.

3. — Enfin **comment doit-on faire cette formation** des foyers éducateurs et des autres membres de l'équipe ?

Pour notre part nous donnons 7 exposés :

— anatomie et physiologie génitale masculine et féminine ;
— techniques contraceptives, abortives et stérilisatrices ;
— aspect technique de l'abstinence périodique (essentiellement la courbe thermique) ;
— éléments de psychologie sexuelle conjugale ;
— morale des différentes religions, notamment à propos des cas difficiles (allaitement, pré-ménopause, certaines professions, etc...) ;
— comment aborder psychologiquement les couples à aider ;
— et enfin, psychologie et sociologie de l'abstinence périodique et des techniques contraceptives, abortives et stérilisatrices. De

plus, nous faisons des exercices pratiques de lecture de courbes de température, par petits groupes. Ces exercices et ces exposés sont aidés par des moyens audiovisuels spécialement établis dans ce but.

Mais surtout nous insistons beaucoup sur **l'attitude non directive** que doit avoir le foyer éducateur vis-à-vis du couple à aider. Il ne doit, bien entendu, formuler aucun jugement de valeur sur les comportements des époux, ne pas même leur demander leur religion, et se présenter à eux non pas en possesseur d'une vérité qu'il voudrait imposer, mais au contraire comme connaissant par expérience les problèmes que pose la régulation des naissances, ayant eu la chance d'être aidé à les résoudre, et donc proposant — nous allions dire humblement — son aide à ceux qui la souhaiteraient. Cette aide du couple éducateur est très augmentée par son témoignage personnel même s'il n'est qu'implicite. Il s'établit ainsi un climat de charité fraternelle très sympathique et très efficace.

C'est à de telles conditions, très schématiquement ébauchées, que l'on peut aider les époux dans les problèmes posés par la régulation de leur fécondité en leur permettant d'éviter des répercussions psychologiques défavorables et au contraire de se trouver plus unis d'avoir eu à porter **ensemble** les mêmes difficultés.

Docteur et Madame Charles RENDU.

4

vie conjugale et équilibre humain

par V. HEYLEN (1)

professeur à l'Université de Louvain.

AVANT-DIRE.

Le 23 juin 1964, le pape Paul VI sollicita la confiance des fidèles et leur demanda paternellement une vie conjugale conforme à ses prudentes instructions. Le primat de Belgique, par sa lettre pastorale du 6 juin 1965, vient d'inviter ses diocésains à faire preuve d'Esprit, en acceptant loyalement les décisions prochaines du Concile et du Saint-Père, concernant la régulation des naissances. Dans le flot de littérature sur le problème, ces exhortations peuvent paraître un peu énigmatiques : est-ce donc vrai que l'Eglise va changer sa doctrine morale ? Inquiétude et espérance !

La meilleure préparation à une adhésion ferme et fidèle aux directives de l'Eglise semble un exposé simple et clair de la problématique actuelle. Cette étude n'a d'autres ambitions ; elle est un rapport, non une thèse.

---

(1) Cet article a été publié dans « Les dossiers de l'Action Sociale Catholique ». Nous remercions la rédaction pour son aimable autorisation.

LA PROBLEMATIQUE GÉNÉRALE.

En morale, la régulation des naissances pose au moins quatre problèmes, relevant de compétences différentes. **La fin poursuivie** en cette matière constitue un élément capital ; le fait de la régulation en effet, traduit par la limitation des naissances, peut inquiéter les autorités morales, les consciences et les responsables de l'humanité. **Les indications de la limitation** forment un deuxième problème, où la compétence du moraliste est moins engagée. Ensuite **l'efficacité et l'innocuité des moyens contraceptifs** ressortissent spécialement au médecin et au psychologue, alors que la baisse du niveau de la vie morale, conséquence non illusoire, éveille un souci pastoral. Enfin le moraliste doit juger des **limites de la compétence, non technique, mais morale de l'homme** dans le domaine de ses facultés morales et corporelles.

1. LA FIN POURSUIVIE.

Le premier problème posé par la limitation des naissances à l'homme est donc celui du lien qui unit les époux à la génération, perpétuant leur vie et celle de l'humanité. Notre réponse s'inspire de la vision chrétienne sur l'homme, être spirituel et corporel, appelé à une espèce de symbiose avec la divinité. Du coup, nous émergeons des conceptions exclusivement liées à la terre.

Le désir de croître, dynamisme fondamental du ciel, des hommes et des peuples, se trouve exprimé dans sa forme la plus pure au livre de la Genèse (I, 28), où le Créateur adresse au couple, représentant l'humanité, le vœu, voire l'ordre : « **Croissez et multipliez-vous** ». Cet appel fut également inscrit dans les lois des peuples avides de croissance, depuis l'empereur Auguste jusqu'à la loi française de 1920 et d'autres législations natalistes modernes. L'Eglise, héritière de la parole divine, considère les époux comme les ministres d'un immense royaume de Dieu, chargés de l'étendre sur la terre et au ciel. L'émouvante liturgie gallicane célébra les noces fécondes comme l'épanouissement de la nation et l'enrichissement de l'Eglise. L'Eglise est imprégnée à tel point des dimensions terrestres et célestes de toute existence humaine qu'à regret elle se résigne à accepter l'inéluctable nécessité d'imposer des limites à la fécondité.

D'ailleurs, la limitation des naissances ne constitue-t-elle pas un aveu d'impuissance de la science, incapable de sauver la santé sans provoquer une stérilité, ou de porter les fonctions économiques au niveau d'une expansion vitale libérée ? C'est pourquoi les papes, avant d'admettre le droit de limiter la conception, ont adressé, par des encycliques qui émurent le monde entier, un appel pressant et solennel aux économistes et aux hommes politiques, les suppliant

de combattre dans toute la mesure du possible, les restrictions à imposer à l'expansion vitale de l'humanité, par une majoration de la production et par une juste répartition des moyens de subsistance. La doctrine catholique, fidèle à la parole du Créateur, conserve une vision vitaliste de l'homme qui, au cours des temps, se traduisit par un respect sacré de la vie, de la fonction génitale et des actes qui lui sont propres. Pour garder une constante ouverture sur la procréation, le vocabulaire ecclésiastique préfère encore le terme « régulation » des naissances à ceux de limitation ou de planification, qui marquent moins de flexibilité du projet de limitation.

2. LES INDICATIONS DE LA LIMITATION.

Certes le chrétien, essentiellement en expansion vitale, ne mesure pas la vie seulement par la quantité, mais aussi par sa qualité. Toutefois, un sophisme oppose trop facilement la qualité à la quantité. Assurément, l'eugénétique améliore la race, l'éducation façonne l'enfant, le bien-être satisfait l'homme, et la grâce parfait l'être humain ; néanmoins, « l'être » reste pour l'homme immortel la valeur de base. Les époques pauvres vivaient de l'adage « mieux être ainsi que ne pas être » ; la foi, espérant l'immortalité heureuse ou confiante dans l'avenir humain, abhorrait le néant. Le christianisme et le marxisme primitifs se rencontraient en cette espérance. L'option devant laquelle l'homme se voit placé est donc pleine de gravité ; seul l'inconscient la résout aisément. Aussi l'Eglise, somme de sagesse, a hésité et hésite devant le choix : quantité ou qualité.

Cette **Magistra** conçut une première limite à la procréation, par le biais de la virginité et de l'éducation. La doctrine évangélique, en effet, place la foi au-dessus de la vie ; conception appuyée et élargie par la culture antique, où le mariage trouvait sa stabilité dans la fécondation et l'éducation. La vie humaine apparaît comme une entité culturelle. La santé vint s'insérer ensuite dans ce cadre culturel. Enfin, le 29 octobre 1951, dans son important discours aux sages-femmes, Pie XII formula une règle de conduite : « **Certaines raisons graves peuvent excuser le manquement à ce devoir vital... Ces raisons peuvent être fournies par l'indication médicale, économique et sociale ».** Les limites d'une obligation fondamentale naissent donc des graves excuses. Le texte pontifical reflète le souci pastoral, craignant une diminution de la conscience parentale, tentée par la diversité des techniques contraceptives modernes. La doctrine catholique reconnaît aux parents le droit de déterminer, conformément à leur bonne conscience, le nombre de leurs enfants ; mais elle ne minimise pas le devoir de générosité de ceux qui s'engagent activement dans la vie conjugale. Pas de scrupules, mais pas d'inconscience ! Cette règle théorique, d'une facilité étonnante, suscite en réalité une préoccupation constante en toute

conscience sincèrement désireuse de bien hiérarchiser les biens ou les fins du mariage. C'est que l'homme libre n'est pas un automate.

Certes, cette idéalisation de la fécondité humaine se situe plus particulièrement aux époques où la mortalité infantile, la faim, les épidémies et les guerres faisaient un si grand nombre de victimes, que seule une fécondité abondante pouvait les remplacer. Les grandes découvertes modernes, comme celle d'un Pasteur, insuffisamment contrebalancées par les sources nouvelles d'énergie et de production, ont permis d'élever le coefficient de survie, au point de menacer l'équilibre entre la capacité de reproduction et les moyens de subsistance. Le problème des indications de la limitation des naissances peut se poser valablement.

L'Eglise laisse aux sociologues et aux économistes, encore divisés sur l'interprétation des faits et les mesures à prendre, le soin de tirer des conclusions pertinentes sur l'explosion démographique, en certains pays et dans le monde. De même la doctrine catholique respecte la responsabilité parentale et familiale des époux. La morale n'est pas indifférente, loin de là, à l'égard du fléau des avortements, inquiétant à juste titre les sociologues et les criminologues. Enfin la morale admet la licéité des interventions thérapeutiques qui, tout en entraînant la stérilité, sont immédiatement commandées par l'état de santé. Reconnaissant la compétence d'un chacun en son domaine, l'Eglise ne refuse pas de prendre sa responsabilité dans le conflit qui a surgi entre un amour mieux cultivé et une fécondité à limiter.

3. L'EFFICACITE ET L'INNOCUITE DES PROCEDES.

Des motifs différents ont amené les moralistes à classer les méthodes contraceptives en deux groupes. Les unes, appelées « actuelles », empêchent l'efficience générative de l'acte sexuel par la maîtrise ou par le détournement de la motricité sexuelle, par l'aménagement d'obstacles physiques de plus en plus perfectionnés, ou par l'usage de produits éliminateurs ou destructeurs du sperme. Les autres, dites « fonctionnelles », sont ou bien chirurgicales, comme la résection des oviducts ou canaux déférents, ou bien physiologiques. Ces dernières consistent dans une spéculation savante sur les cycles féminins, ou dans un dirigisme scientifique de la spermatogénèse, de l'ovulation, de la fécondation ou de la nidation.

Il ressortit au médecin de garantir l'efficacité et l'innocuité de ces procédés. Vus dans les situations, possibilités, conditions et réactions concrètes et particulières de chaque couple, ils deviennent souvent d'une complexité troublante. Même les méthodes restant le plus possible proches du déroulement normal et naturel de la

fonction sexuelle et de l'union conjugale, se révèlent ou bien inefficaces ou bien sont mal tolérées. L'étude des conséquences néfastes physiologiques ou psychologiques des contraceptifs, requiert une mise au point et une expérience minutieuse, étendue et longue. Les sciences poursuivent ce travail délicat, ardu et lent. Le paradis perdu n'est pas retrouvé. La morale invite à tenir sagement compte de ces ennuis capables de troubler, parfois profondément, la santé ou le psychisme d'un des époux et l'harmonie du couple.

Toutefois une autre menace éveille davantage la responsabilité pastorale : la déperdition de l'esprit dans l'amour. Certes des milliards d'êtres humains, spécialement des épouses, ignorent encore l'amour qui complète la joie d'engendrer ; cependant, ce manque de culture de la sexualité ne justifie pas un recul dans l'amour cultivé. Deux écueils sont à éviter dans la structure de l'amour : ou bien le réduire à du physique, ou bien l'absorber dans le pneumatique. L'amour en l'homme marié, pour être intégral, est du corps et de l'âme. A toute époque, l'amour a perdu ou de son âme ou de son corps. La limitation des naissances ne menace-t-elle pas l'âme dans l'amour ?

P. Ricœur met les époux en garde. « **Le contrôle de la procréation,** écrit-il, **est le signe irrécusable de la mort de l'ancien sacré, l'acquis irréversible de la culture sexuelle. Nous en dirons à loisir et la signification éthique et les périls nouveaux. Mais ces périls sont l'envers de la grandeur de la sexualité humaine : par le contrôle de la procréation, la reproduction cesse d'être un destin, en même temps qu'est libérée la dimension de la tendresse** ». Il décrit la nécessaire dimension de la tendresse comme « **la reprise d'Eros par Agapé** » **(1).** L'Eglise ayant mission de garder l'image terrestre de Dieu, se consacre, après le péché, à conserver l'esprit dans l'amour. La régulation des naissances doit donc rester un acte de la raison, et ne peut nullement dégénérer en une manœuvre tournée vers la passion et la jouissance. Cette précaution réclame une ascèse, car l'esprit n'est pas garanti sans une sereine domination des **driving forces** corporelles. L'évocation de ces conditions morales, préalablement requises à la mise en application d'une méthode contraceptive, justifie déjà l'hésitation des autorités religieuses devant une pratique qui, supposée bonne ou indifférente en soi, exige au départ une conscience foncièrement humaine.

4. LE POUVOIR DE L'HOMME SUR SON CORPS.

Précisément, il reste à examiner le problème capital de la compétence morale de l'homme sur ses facultés vitales, sans laquelle toute intervention est condamnée.

Avant d'aborder cette étude, notons quelques points établis. L'Eglise rejette fermement toute méthode systématiquement abortive. Il

n'existe aucune raison scientifique pour séparer le moment de l'animation spirituelle de l'embryon, de l'instant où par la fécondation démarre toute la potentialité personnelle. Quelques doutes surgis autour de l'étreinte réservée, union sans orgasme, et de la continence périodique, furent assez vite dissipés. L'usage de produits régulateurs du cycle féminin, s'ils existent, n'inquiète guère les moralistes les plus rigoristes. Par ces moyens estiment-ils, rien n'est entrepris contre le dispositif fondamental du Créateur dans la sexualité.

Dans le cas d'une indication judicieusement établie, et disposant d'un moyen à considérer comme inoffensif, les époux peuvent-ils empêcher la fertilité de leurs actes ? Le médecin peut-il, doit-il même leur prêter son assistance technique pour enrayer une conception ? Un bon nombre d'époux et de médecins, de bonne foi souvent, et sincèrement soucieux de servir l'humanité, restreignent le problème moral de l'exclusion d'une naissance aux seules questions de l'indication, du moyen dit le plus humain, et des conséquences d'une action contraceptive.

Cependant, les restrictions légales en divers pays mettent déjà en garde contre une vue étriquée du problème. Dès la haute antiquité, l'homme s'est senti dépendant de forces supérieures. Le peuple les rencontrait dans la magie et la superstition ; les scientifiques leur donnaient une existence plus organique par l'astrologie, l'alchimie, les mathématiques et finalement la divinité. L'homme moderne fait-il autrement, quand il suppose l'existence de Martiens ou d'êtres supérieurement cultivés d'une autre galaxie ?

Le croyant au contraire, rencontrant Dieu dans le fait historique de la Révélation, reconnaît cet Etre personnel comme **alpha** et **oméga** de l'univers. Cette souveraineté créatrice est fondamentale dans la Bible. Aussi les théologiens et médecins, juifs, chrétiens et musulmans se sont souvent interrogés sur le point de savoir jusqu'où Jahweh, Dieu ou Allah se réserve ou accorde le droit d'intervenir dans le corps humain.

Le droit de guérir fut facilement acquis ; le Christ apparut comme le merveilleux médecin suivi d'une pléiade de saints guérisseurs ; mais toute autre entreprise sur le corps souleva des difficultés.

Des idées qualifiées hâtivement de superstitieuses empêchèrent Hippocrate, Galien et tant d'autres maîtres de la médecine, jusqu'au XIIème siècle de notre ère, de pratiquer la dissection de cadavres, nécessaire au progrès de l'anatomie. Les classiques de la médecine, fidèles à leur dogmatisme scientifique et païen, apportèrent aussi leurs directives ou leur appui aux convictions religieuses. Dans un passage de la **Cité de Dieu** (XXIII, 24), rappelant singulièrement Galien, saint Augustin informé sans doute par un de ses amis médecins, comme le scientifique stoïcien Vindicien l'Africain,

qu'il convertit au catholicisme, fait sien leur mépris pour les anatomistes, qui ont porté le fer sur les cadavres et dont le scalpel a fouillé « inhumane », d'une façon indigne de l'homme, dans les plus obscures régions des chairs humaines. Pour ces scientifiques, la médecine qui seule intervient dans le corps est l'art de guérir ; centrée sur cet objectif, elle est loin de devenir l'art de cultiver la vie.

Si les cadavres ont été soustraits si lentement au mystère des puissances secrètes, respectées par la science, rien d'étonnant de voir la théologie manifester une hésitation à livrer le corps et les fonctions vitales, sans nécessité thérapeutique, à l'emprise de la médecine.

LE DÉBAT THÉOLOGIQUE.

Le débat théologique, assez retentissant depuis 1963, se situe ici. La discussion a pu paraître une querelle autour de recettes contraceptives ; en réalité, si la licéité de la ligature des trompes, de l'usage des progestatifs et, plus discrètement, des méthodes « actuelles » était discutée, le fond de la problématique se trouve dans une question plus générale, à savoir l'interprétation différente de la compétence morale de l'homme sur l'œuvre humaine du Créateur, spécialement sur la fonction générative.

Malgré la courtoisie dans les échanges de vue, ce savant colloque ressembla souvent un peu à un dialogue de sourds. Les uns firent défiler les arguments antiques et solennels en nouvel uniforme, sans trop se soucier de l'opinion et des raisons adverses. Les autres se contentèrent d'opposer à leurs contradicteurs une doctrine amendée de l'absolutisme cosmique de la divinité. Pour comprendre le débat, il est utile de rappeler brièvement la méthode scientifique de la théologie.

La religion révélée n'est pas seulement une science de Dieu ; elle est en outre la vie de Dieu communiquée par sa grâce à l'humanité. Le phénomène religieux chrétien est absorbé par les méthodes de critique historique ; mais la dialectique chrétienne, active au fond de la vie chrétienne, ne peut être pleinement saisie que par une continuelle et attentive introspection, éclairée par le Saint-Esprit et guidée par l'Eglise hiérarchique. En étudiant un problème qui touche la vie du chrétien, le théologien l'aborde sous des aspects différents mais complémentaires : il s'informe d'abord de la solution donnée par **la Bible** comme source inspirée et inerrante ; ensuite il essaie de découvrir **la pensée chrétienne traditionnelle,** reliée à la source de la Révélation ; en troisième lieu il étudie **la doctrine du Magistère** en y distinguant les directives disciplinaires et la doctrine fondamentale ; enfin il a recours aux **arguments de**

la raison, cherchant le sens humain et chrétien des choses. En l'occurrence, cela revient à se demander : qu'enseignent la Bible, la tradition, le Magistère et la réflexion théologique concernant la compétence respective de Dieu et de l'homme sur le corps et sa faculté générative ?

1. BIBLE.

La sainte Bible présente **la sexualité humaine** comme **une des excellentes créatures de Dieu.** (2) Le Créateur prêta toute son attention à ce phénomène humain. La sexualité en effet n'est pas divine, comme en certaines religions antiques, mais humaine et créature de Dieu, soumise à sa sainte volonté.

Tantôt la Bible met en évidence la mission procréatrice, confiée par elle à l'homme ; tantôt elle souligne la joie et la sécurité, données par cette communauté pleinement humaine. Un genre prophétique présenta l'alliance de Dieu avec le peuple élu par l'image du mariage, symbole d'une alliance indestructible, faite d'un amour indéfectible.

La Bible n'a aucunement tranché le problème de la compétence de l'homme sur son corps et sa faculté générative. La morale vétéro-testamentaire du peuple juif, peu superstitieuse et mythique, présente une originalité par la pureté humaine, mais ne semble pas spécialement inspirée ni imposée, au point d'aboutir à une technique révélée. En bien des points elle rencontre l'hygiène, les tabous et les préoccupations sociologiques des grandes cultures voisines. La vie conjugale est le privilège du patriarche. Avide d'une descendance nombreuse, il n'est guère astreint à des règles sexuelles. Aussi les exégètes sont-ils loin d'un accord sur l'interprétation du texte de la Genèse (XXXVIII), unique en son genre, racontant le méfait d'Onan, dont la faute consistait, d'après les uns, dans la violation de la loi du lévirat, d'après quelques autres encore, dans la corruption de l'acte sexuel.

Le message chrétien maintient cette vision, mais par la grâce du Christ, le mariage chrétien est entraîné dans l'emprise sanctificatrice du Seigneur. Le couple et la famille sont entrés dans le sacrement. **C'est le couple chrétien qui fait, par une loi inhérente à la christianisation totale de la vie, le sacrement, non seulement au moment de se marier, mais au cours de toute la conjugalité chrétienne**. Ainsi, le mariage des chrétiens est chrétien dans le Christ et son Eglise.

2. TRADITION.

Saint Paul semble avoir transmis par ses écrits la conception hébraïque de la vie conjugale. Il oblige les fidèles à mener une vie conjugale sainte et modérée, mais leur recommande la prudence

qui ne tolère pas une continence prolongée. Un réalisme tout romain. La technique morale demeure sobre. Selon le Père M.A. Dubarle aucun auteur, avant saint Augustin, n'a tiré du texte de la Genèse ni d'un autre texte, les conclusions sévères concernant la technique conjugale, répandues en Occident, depuis le Vème siècle. Cela ne veut pas dire que l'arbitraire règnait en cette matière.

Clément d'Alexandrie et d'autres écrivains ecclésiastiques des premiers siècles, copiant, mais pas exclusivement, les Stoïciens, considéraient la pratique naturelle de la copulation comme la seule correcte. Les premiers chrétiens semblent avoir vécu le mariage et l'ont célébré suivant les respectables coutumes des peuples et de l'époque. La célébration avait souvent un caractère profondément familial ; les autorités civiles ou ecclésiastiques n'intervenaient guère. Lorsque celles-ci s'y immiscèrent, le caractère officiel et juridique s'accentua, qui avec ses avantages éclipsa parfois l'élément personnel et vital, intime et psychologique.

Saint Augustin clôture l'époque de la morale patriarcale survivant encore sous des formes différentes dans les croyances juives, musulmanes et orthodoxes. Son influence sera déterminante pour l'Occident catholique. Instruit en différentes écoles, ayant acquis une psychologie complexée par les expériences de la vie, converti par un admirateur de la morale cicéronienne qu'était saint Ambroise, pris entre des courants extrémistes, les uns reniant toute la valeur de la matière, les autres exaltant le naturalisme, Augustin pratique à la manière des maîtres anciens et médiévaux un syncrétisme scientifique. La tradition chrétienne est enchâssée dans les sciences naturelles, médicales, juridiques et philosophiques de l'époque. Le péché originel lui fournit la clef de l'existence du mal et de la corruption des passions, désormais soustraites à la domination de l'esprit.

Certes le mariage est bon, puisque Dieu l'a institué et qu'il est reconnu par le droit romain ; mais les passions qui meuvent l'acte sexuel sortent de la partie basse du corps. La physiologie et la psychologie de l'époque lui fournissaient cette conception. La nutrition et la procréation, en effet, sont des fonctions naturelles, c'est-à-dire issues des parties inférieures du corps et communes aux animaux. La médecine de l'époque, comme en témoigne Vindicien l'Africain, insiste sur la finalité bien déterminée de ces fonctions : nourrir le corps et propager la vie. Les philosophies les plus respectables de l'époque l'inclinent vers un ascétisme libérateur. Le droit cherche à consolider les mariages par la naissance d'enfants. Le théologien s'inspire de ces doctrines. Il est même tenté, contrairement à son ami exégète et héraut de la virginité, saint Jérôme, à gauchir l'interprétation, pour lui trop indulgente, de certains passages de la Genèse et de saint Paul, pour les adapter à son rigoris-

me. Seule la procréation excuse l'acte conjugal appelé, à la suite de Cicéron, un acte honteux qui évite la lumière. Toute autre demande de rapports conjugaux est passionnelle et dès lors viciée. Grâce à son génie, saint Augustin ne fut pas prisonnier de ses positions ; cependant, il les modifia très peu au cours de ses réflexions.

La morale du moyen âge tout entière (3) resta tributaire de la doctrine augustinienne. D'ailleurs, ni la médecine, ni le droit ni la philosophie n'apportèrent des éléments nouveaux pouvant modifier sensiblement la synthèse élaborée. Ce n'est que vers le XIIème siècle, siècle de réveil, qu'un début de conversion réelle se produisit.

La science arabe accentua l'idée d'un Dieu moins cosmique et plus vivant ; le remaniement de la théorie de la finalité des choses déclencha un revirement. Rappelons que l'adage « le besoin crée l'organe » s'exprimait dans la science d'Aristote et de Galien : **« les dieux ont fait les organes pour une fonction déterminée ».** Ce grand Artisan, idée première, premier moteur, cosmos sacré n'était pas toujours conçu d'une manière très personnelle ; il était un principe scientifique et philosophique requis pour l'explication de l'ordre. Dans son livre sur **l'Utilité des parties du corps** (III, 10), Galien en chante les louanges : **« Je ne voudrais pas profaner le discours que je consacre comme un hymne à l'Artisan des hommes... S'il a su trouver en tout les dispositions les plus parfaites, c'est le comble de sa sagesse ».** Le cosmos divinisé est admirable dans sa téléologie. Comme Aristote, ce maître de la médecine décrit minutieusement, parfois naïvement, la finalité de l'utérus, des sinus de la matrice, du sperme, de la semence, du membre viril, un chef d'œuvre de la sagesse du Créateur.

La théologie grecque. utilisée par Saint Augustin loin de toute spéculation, avait abouti à des conséquences inhumaines, en imposant un ordre conçu du général au particulier.

Dans sa **Politique** (VII, 16), le maître des philosophes osa écrire : **« Il faut combattre la pléthore d'enfants par l'avortement, à moins que les institutions des peuples ne l'interdisent ».** L'intérêt de la cité primait la personne.

La théologie condamna pareils excès de finalisme. Des formes de personnalisme s'affirmèrent et la finalité naturelle et institutionnelle du mariage finit par dégager quelque peu la vie sexuelle de la boue où elle fut enfouie. Selon **Abélard,** connu pour son idylle avec Héloïse, l'acte externe ne peut être moralement mauvais qu'en raison d'un acte interne d'intention. En conséquence, il nia la corruption intrinsèque de la vie sexuelle. **Saint Albert le Grand,** biologiste et théologien, ne recourut guère au finalisme cosmologique des Grecs, mais à l'intentionalité divine, exprimée dans les

institutions successives du mariage, depuis le paradis, après le péché et dans le sacrement. Il étendit la finalité de la vie conjugale de la procréation au besoin d'un amour fidèle.

Son disciple **saint Thomas** revient davantage à Aristote et Augustin. Cependant, à partir de cette époque, le finalisme personnaliste, tantôt plus théorique tantôt plus pragmatique, fera son chemin en morale sexuelle. Indubitablement il y a un élargissement de la morale, à la fois un retour vers la doctrine sobre de la Bible. Il est admis que la vie conjugale est ordonnée à la procréation et à la fidélité des époux ; ces fins justifient les actes mis à leur service. Toutefois, la purification n'est pas totale. Longtemps encore la vie conjugale « légitimée » ou « cohonestée » par ces fins contient, d'après un grand nombre d'auteurs, une tare écartant les conjoints des sacrements le jour où ils se sont livrés à ces banalités.

L'autorité de **saint Alphonse** fera enfin aboutir un courant, esquissé assez clairement depuis le XVème siècle, voyant la vie conjugale plus sereinement et plus sainement. Nouvel élargissement ou retour, mettant fin au relent de pessimisme. Le passage de la théologie augustinienne des biens excusant l'usage du mariage au finalisme plus éclairé des scolastiques eut deux effets principaux : celui de mettre un terme à la disqualification des actes sexuels, mais aussi celui d'enfermer la morale dans la téléologie d'une époque.

3. MAGISTERE.

Dans pareil cadre théologique se produisit un événement théologique important. **Le Concile de Trente,** prudent dans sa formulation des fins du mariage, inaugurait une vigoureuse contreréforme. L'Eglise fut dotée, d'une manière heureuse pour les besoins d'alors, de différentes institutions de gouvernement. Plus que jamais la Congrégation du Saint-Office se sentait responsable de la foi et des mœurs dans l'Eglise.

Lorsque, au début du XIXème siècle, les grandes concentrations industrielles, caractérisées par les conditions de vie misérables de la classe ouvrière, firent surgir de graves problèmes familiaux, le clergé, et particulièrement le clergé français, s'inquiéta des crises de conscience. Un comportement strictement conforme aux lois physiques, assurant les finalités naturelles de la vie conjugale, menait au déchirement des familles ou à la misère noire. A plusieurs reprises, la Sainte-Pénitencerie et le Saint-Office furent consultés. Les premières réponses de ces instances officielles se contentèrent de renvoyer les consultants aux bons auteurs.

Mais bientôt, ces organes officiels prennent à leur compte les formules théologiques de l'époque. Le contraire eût été impossible. Une conséquence fâcheuse fut : la stagnation de la morale ; les moralistes étant déssaisis de la question, et n'osant pas mettre en

discussion des verdicts respectables. La théologie répétera les thèses et des arguments devenus des lieux communs. Le sens critique scientifique languit et les arguments de la Bible et de la tradition sont souvent affirmés avec plus de vigueur que de solidité. La papauté, légitimement mise en relief au cours des derniers siècles, exerça une influence prépondérante en théologie morale. Si **les Pontifes de l'époque** se sont montrés sévères à l'égard du dirigisme des organes, fonctions et actes de la nature, cela semble tenir à deux raisons importantes, dont au moins la première vaut toujours.

D'abord et principalement, pour la sauvegarde de l'amour de la vie et le caractère humain de l'amour conjugal, qui ne permettent pas l'aventure ou l'arbitraire dégradant l'homme. Ensuite la doctrine courante et stagnante de l'époque leur fournissait des constructions idéologiques, inspirées par une vision trop physique, facilement autoritaire et un peu idéaliste de l'ordre humain.

Dans pareil thématique se situent l'encyclique **Casti connubii** de **Pie XI** et les nombreux discours remarquables de **Pie XII** sur la morale conjugale. D'aucuns ont voulu trouver dans ces documents des doctrines irréformables ; d'autres, plus judicieux et plus exigeants dans un domaine aussi grave, ont simplement constaté le crédit accordé par ces papes éminents à la doctrine courante.

Jean XXIII en convoquant le IIème Concile du Vatican et **Paul VI,** par ses discours pondérés du 23 juin 1964 et du 30 mars 1965, voulurent rétablir le dialogue entre la papauté et le monde des sciences de l'homme. Ce colloque ne s'établit pas à un moment où la théologie est épuisée mais, par contre, connaît un vigoureux renouveau. Les études bibliques, patristiques et historiques ont réalisé des progrès considérables depuis le début du XXème siècle ; malgré le travail à accomplir, la morale sexologique peut déjà cueillir les premiers fruits de ces efforts. La philosophie repensa le monde. Les sciences biologiques, psychologiques et sociologiques fournirent des données précieuses à la théologie.

On est en droit de se demander si c'est **cum hoc vel propter hoc** (*) que, vers le premier quart de notre siècle, la théologie catholique mise en présence des découvertes de Knaus et d'Ogino, permettant la régulation « naturelle » des naissances, souligne la valeur relationnelle, interpersonnelle, intersubjective ou dialectique des rapports conjugaux. Les noms de Von Hildebrand et de Doms en Allemagne, et celui de Madinier en France, évoquent la grandeur de la vie conjugale, réalité unifiante des époux et fructueuse par sa plénitude, rencontre spirituelle, psychologique et somatique, sort commun de la vie.

(*) En même temps que cela ou à cause de cela.

Ainsi, après avoir parcouru différentes périodes théologiques, l'Eglise examine derechef la valeur existentielle de la vie conjugale. Elle ne doit pas craindre, mais chercher une vue plus profonde de cette donnée vitale. Elle ne doit pas se précipiter, mais ne peut tergiverser. On est tenté de reprocher à la théologie son retard dans le progrès que depuis bientôt deux siècles les sciences ont accompli. Mais en théologie, le facteur tradition compte.

La science de Dieu, soucieuse de ne pas perdre le fil du Christ, se dégage lentement d'un syncrétisme scientifique dont, en partie, elle fut tributaire pendant dix-huit siècles. La génétique moderne est récente. La médecine connut également des transitions pénibles du dogmatisme au renouveau médical. La sociologie n'est-elle pas lente à faire sortir les relations humaines de l'ordre établi. Notre époque prépare l'égalité personnelle, civique et sociale et partant, conjugale de la femme, qui pendant des siècles et encore de nos jours, passe comme un complément du mari, lui assurant la procréation et la satisfaction. La théologie moderne sut intégrer les idées nouvelles de liberté, de démocratie, de socialisation et bien d'autres ; elle saura faire siennes, sans se renier, une fécondité plus rationnelle et un amour plus total et personnel.

Contrairement à ce que croient des non-initiés, la théologie catholique n'est pas dans le désarroi. Comme jadis, elle proclame la valeur primordiale de la procréation ; elle insiste sur la fidélité soudée par un supplément d'amour ; elle souligne la sainteté du mariage et de la famille par une spiritualité dynamique. L'accord s'établit donc entre théologiens sur les valeurs de la vie conjugale, mais un différend subsiste sur l'emploi des moyens, facteurs d'équilibre entre une fécondité plus rationnelle et un amour humain exigeant un symbole corporel.

Devant la carence des sources premières de la théologie, au sujet de la compétence de l'homme sur sa corporalité, voyons si la réflexion théologique apporte des lumières.

4. REFLEXION THEOLOGIQUE.

C'est la question fameuse et embarrassante : qu'est-ce que agir suivant ou contre la nature ?

Le terme nature reçut plus de trente sens différents chez les philosophes. Cependant le problème moral se concentre autour des idées d'ordre naturel, loi naturelle, droit naturel. Pour préciser ces idées, les moralistes eurent recours à l'ordre physique, à la volonté divine et à la raison humaine. Après tout, il semble que la question d'agir suivant ou contre la nature peut être réduite au seul problème de la compétence morale de l'homme sur les biens corporels de la personne.

L'ordre en effet, régi soit par la physique, soit par la volonté divine plus immédiate, soit à son défaut par la raison humaine, n'existe jamais pour lui-même. En éthique, il est toujours l'expression d'une relation adéquate à la divinité ou au bien véritable de l'homme. En morale, seuls Dieu et les êtres personnels sont normatifs ; ils sont les termes de l'ordre éthique. Les lois physiques, étudiées par les savants, ne constituent, comme telles, que les contours matériels d'un problème moral. Les moralistes examinant l'ordre naturel étudient la disposition ou la disponibilité des choses et des actes par rapport à Dieu et au bien intégral de l'être humain.

Deux aspects de la vie sexuelle ont fait l'objet de la réflexion philosophique et théologique. Le premier : son appartenance à l'être humain, considéré comme fondamentalement inviolable ; le second: la finalité précise de la sexualité, poursuivant exclusivement ou avant tout autre but la propagation de l'espèce. Le caractère contraignant de ces deux données menait facilement à la loi du déterminisme ou du physicisme à respecter par le comportement humain et excluant toute intervention humaine, d'abord dans les fonctions vitales, parties constitutives du corps intangible, ensuite dans leur utilisation, objectivement dominée par la priorité de la procréation. Cette conception rigide de l'être et de l'agir sexuels passait ainsi du stade physique au précepte moral, par la considération de trois données directrices : immanence, création et transcendance.

De nos jours, il existe deux interprétations différentes de ces données. Elles forment une partie importante du débat théologique en cours.

LE PREMIER COURANT THÉOLOGIQUE.

Un premier groupe de moralistes, attaché à la synthèse reprise par Pie XI et Pie XII, développe **trois considérations qui tendent à soustraire la faculté générative à la compétence morale de l'homme ;** le caractère immanent, naturel de l'ordre de la génération ; le pouvoir créateur régissant les principes de la vie humaine ; la transcendance de la sexualité humaine.

1 Il n'est pas étonnant que **l'ordre du monde, de l'univers et du microcosme humain,** ait toujours inspiré une profonde admiration, une grande prudence et même un religieux respect. Toute intervention est contrôlée par ces sentiments. Les hommes de science, anciens et modernes, incroyants ou croyants, eurent un frisson devant l'éventualité de bouleverser un ordre si merveilleusement constitué. De nos jours encore, la chirurgie est hésitante en bien des cas, les sciences nucléaires font peur et les sociologues s'interrogent sur le résultat du choc des civilisations établies. Cet ordre a conduit les scientifiques au respect de la théologie ou finalisme, les philosophes à penser à un premier Moteur, les théologiens au dessein de Dieu. A cet ordre appartient un grand nombre de facteurs importants, dont la fonction ou la finalité fit l'objet de réflexions approfondies.

En notre matière : la finalité des organes sexuels, de la jouissance, de l'amour ; l'ordre du genre, de l'espèce et de l'individu ; l'harmonie du physique et du spirituel. L'école ancienne préféra en général adopter une conduite respectueuse de l'ordre établi ou tel qu'elle le croyait sûr et construit.

La sagesse chrétienne n'a pas refusé cette constatation, tout en personnalisant davantage l'Auteur de cet ordre. C'est bien en ce sens qui s'exprime **Casti connubii : « Puisque l'acte du mariage est par sa nature même destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité, agissent contre la nature : ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête ».**

Pie XI applique le même principe aux fonctions sexuelles : **« Les individus n'ont sur les membres de leur corps d'autre puissance que celle qui se rapporte à leurs fins naturelles ; ils ne peuvent ni les détruire, ni les mutiler, ni se rendre par d'autres moyens inaptes à leurs fonctions naturelles, sauf quand il est impossible de pourvoir autrement au bien du corps entier ».**

Récemment O. Schelfhout reprit énergiquement cette idée : **« Le phénomène complexe des processus physiologiques, pris concrètement et considéré comme un tout, présente un déroulement ordonné, une cohérence, une structure ; il a un sens objectif : être la**

source de la vie suivant les dispositions mises par le Créateur dans l'homme et la femme, dans leurs organes, facultés et activités de la sexualité ». Dans le même sens, G. Grisez estime les « basic goods» et «basic natural inclinations» soumis à un ordre établi. (4)

2 Cet ordre prend un sens particulier pour celui qui croit en **un Créateur personnel et intelligent,** ayant placé l'homme, issu de ses mains et de son souffle, dans un paradis soigneusement préparé. En surplus le Créateur lui apparaît comme le **souverain suprême,** puissant et sage. L'idée de la création entraîne dès lors, dans la formulation des relations de la créature au Créateur, les concepts de domination du **Dominus** et de propriété.

En face du propriétaire divin, l'homme n'a sur son corps qu'usage ou usufruit ; indirectement, comme gardien des biens divins, il exerce un pouvoir indirect, celui de prendre des mesures conservatoires ou thérapeutiques en vertu du principe de totalité « le tout vaut plus que la partie » et celui de défendre les biens-fonds contre un injuste agresseur. Dans la logique de cette construction juridique, entrée en théologie, la compétence de l'homme sur son corps est extrêmement réduite. Aussi, la transplantation biologique vers autrui, tolérée par la morale moderne, en fait éclater la rigueur.

Pie XII, champion éminent du juridisme théologique, s'insurgea cependant à plusieurs reprises contre les dépassements des pouvoirs humains. Le 12 septembre 1958, il résuma sa pensée : **« Plusieurs fois déjà, Nous avons pris position au sujet de la stérilisation. Nous avons exposé en substance que la stérilisation directe n'était pas autorisée par le droit de l'homme à disposer de son propre corps. »**

3 Les arguments de l'immanence de l'ordre et du pouvoir créateur sont renforcés par la **transcendance de la sexualité humaine.** Je ne crois pas me tromper en affirmant que la sollicitude accrue des auteurs à construire la preuve de la transcendance naît, d'une part, d'un développement de la spiritualité du mariage et, d'autre part, d'une certaine conscience du caractère peut-être précaire des arguments précédents.

La transcendance de la sexualité humaine, assure-t-on, se révèle en certains indices, déjà présents dans la création, mais accentués par la révélation. Ainsi J. Fuchs écrit : **« L'obligation de respecter la finalité biologique de la sexualité de l'homme découle d'abord du fait qu'il est l'image de Dieu ».** St. de Lestapis approfondit cette pensée : **« L'ordre relationnel que l'amour établit entre personnes humaines n'est que l'ombre de cet ordre transcendant qui est Dieu lui-même... Faire l'homme à son image et ressemblance, c'est pour Dieu, le faire de façon trinitaire »** (5).

Dans cet ordre d'idées, des auteurs accentuent la priorité de l'espèce et de l'institution sur l'individu ; ils intègrent la sexualité dans l'image de Dieu ; ils s'efforcent de découvrir l'intention divine dans les grandes unions divines symbolisées par le mariage. Après d'autres, G. Martelet remarque que seulement dans la conception de l'homme, il y a synergie de Dieu qui anime spirituellement.

Dans ces conditions, la vie sexuelle, apparemment régie par le physicisme des lois biologiques, est en réalité appelée à un dépassement, à une destinée supérieure, dont les lois naturelles ne forment que les contours. L'activité sexuelle providentielle et transcendante, ouverte sur de larges horizons spirituels, apparaît comme la fonction, le service d'une œuvre créatrice immense, dépassant la chair de la sexualité. Les intérêts du couple doivent se conjuguer avec les impératifs de l'idéal, qu'ils ne peuvent subjuguer à leurs besoins secondaires.

Cette doctrine est peut-être la plus belle création, depuis la création de l'homme : celle du surhomme sexué. Ses conclusions sont claires et nettes, et de là, si tentantes : le dispositif divin de la génération humaine dépasse le pouvoir humain, il est inviolable par sa nature et son élévation. Dès lors la fonction et ses actes relèvent, dans leur structure comme dans leur existence sublimée, du seul pouvoir divin.

L'intervention de l'homme se bornera à des mesures conservatoires ou thérapeutiques. La thérapie traite, selon les uns, les véritables anomalies et maladies, suivant les autres, s'étend aux irrégularités du cycle féminin, de la lactation ou autres phénomènes déréglés. L'abstinence totale, l'étreinte réservée et la continence périodique semblent seules sauvegarder le dispositif divin, encore que les deux dernières de ces pratiques se heurtèrent au début à une résistance issue du doute sur leur vraie convenance avec l'ordre divin et humain.

On ne voit guère par quel biais il serait possible d'introduire dans ce système de raisonnement l'usage de la fameuse pilule ou d'autres contraceptifs. D'aucuns ont essayé de passer ou bien par une espèce d'assimilation, la pilule faisant dans l'espace ce que la spéculation de la continence périodique opère dans le temps, ou bien par le mimétisme, la pilule ne faisant qu'imiter les défenses naturelles contre les grossesses inopportunes, ou bien par la correction de la nature comme en éducation et chirurgie biologique, ou bien par l'évitement de l'effet stérilisateur, à interpréter en certains cas comme régularisateur assez naturel. Dans cette thèse limpide et nette, tout cela paraît assez subtil et fragile.

Il serait donc puéril de considérer ce qu'on appelle la thèse classique, comme dépourvue de bon sens, de connexion avec les sciences et d'éléments considérables de preuves. Cette thèse construite

sur des considérations fondamentales se laisse peu ébranler par des considérations très émouvantes et respectables mais auxquelles ne peut être sacrifié l'ordre ontologique.

LE SECOND COURANT THÉOLOGIQUE.

Néanmoins, cette thèse est mise en discussion, moins en ce qui concerne ses fondements, qu'en ses conclusions excessives.

1 **Quant à l'ordre immanent** au monde, personne n'est abruti au point d'en nier l'existence et la nécessité. Le Créateur voulut l'ordre. Il prépara un paradis d'ordre que l'homme habiterait. Mais cet ordre initial est-il aussi terminal ? L'homme est-il un roi fainéant placé statiquement devant un ordre établi ?

Le caractère inaltérable de l'ordre, facilement adopté par les sciences antiques débutantes, ne l'est plus par la science moderne. L'univers est conçu comme une immense cosmogonie ; l'évolution de la vie en est une image originale. Respectueux du caractère absolu de la divinité et de l'être personnel, pénétrant prudemment dans les arcanes de la nature, l'homme de science moderne, ému par ses grands mystères, a cependant entendu l'appel à unir la puissance de son intelligence, image de Dieu, aux forces brutes actives dans l'univers. Si l'ordre éthique est un rapport adéquat au bien de l'homme, la pensée moderne, formée par une expérience plus vaste et plus approfondie du monde, ne comprend pas pourquoi l'homme, même respectueux et prudent, doive abandonner son avenir à une évolution brutale de la vie et très lointainement providentielle, comme l'histoire le démontre, au lieu de pouvoir contribuer sagement avec son Maître dans le progrès de l'ordre. **L'ordre, c'est le progrès dans l'ordre.**

Cette conception dynamique de l'ordre en vue du bien humain et la gloire de Dieu, est loin de l'arbitraire et de l'aventure. Les finalités indiquées par les anciens ne perdent pas leur valeur ; cependant, elles doivent s'harmoniser, « faire ordre humain » avec les finalités que l'expérience humaine, en vieillissant, a mises en évidence, spécialement par une meilleure connaissance de la biologie, de la psychologie et de la sociologie. Il est remarquable que les auteurs modernes soulignent la finalité objective des fonctions et des actes.

Personne ne conteste la primauté de la génération humaine, mais celle-ci ne peut dominer, au point d'atrophier une vie conjugale plus largement structurée en l'homme. **Le finalisme génital est élargi par un finalisme personnel, familial, institutionnel ou social.**

Résumant les études psychologiques, philosophiques et même théologiques parues depuis un demi-siècle dans le monde catholique, le Professeur L. Janssens tire la conclusion du finalisme inaliénable de l'amour conjugal, symbolisé par l'acte sexuel dans le mariage. **« Incarner ce don total,** écrit-il, **« sans réserves et sans restrictions, tel est le sens intrinsèque de l'acte conjugal ».** S. Exc. Mgr. Reuss arrive à une conclusion finaliste semblable par voie biblique. Ch. De Koninck, philosophe et père de famille nombreuse, nie l'unilatéralité du finalisme génératif et l'insère dans une perspective du bien du couple et de la famille. D'autres, comme L. Dupré, voyant dans la vie conjugale, non l'addition d'un nombre d'actes à considérer isolément, mais une fonction plus large, une institution, juge de l'ensemble des actes et de chacun en harmonie avec la totalité. Le Père Van der Marck entend juger les actes, foncièrement moyens de communication et de participation, par leur valeur relationnelle et sociale (6).

Ces théories permettent de résoudre bien des situations difficiles ; il serait déloyal et injuste de les qualifier de situationisme ou de subjectivisme, en raison de leur réelle utilité. Les auteurs préconisent un finalisme objectif, profitable au couple et à la famille. Cet ordre serait-il du désordre ?

2 Cet éclaircissement des idées philosophiques va de pair avec un **renouveau biblique de l'idée de Dieu.** Le Dieu cosmocrate des Grecs, le dominateur et propriétaire des juristes, n'émeut plus guère les auteurs modernes. Ce Dieu Moteur irréversible ne répond pas à l'image du Dieu Créateur et vivant de la Révélation, spécialement du Christianisme apportant Dieu dans l'humanité. **Un Dieu personnel, vivant, aimant et paternel appelle l'homme à collaborer avec Lui, à son royaume tout entier, spirituel et matériel.** Le cosmos, la nature n'est pas la loi de l'homme, mais son champ d'action.

Dorénavant, il n'existe plus que deux êtres, deux « moi » absolus et inviolables : le Dieu vivant et l'homme fait à son image. En dehors de ces absolus, Dieu créa un univers de disponibilités liées aux « moi » par l'ordre, fruit de l'intelligence et de la vertu. A cet univers appartient aussi le corps qui est « moi », mais du moi perfectible. Du coup, la compétence de l'homme participant au gouvernement et à l'épanouissement du monde, sans être discrétionnaire ou totale et sans renier son entière dépendance du Créateur, est élargie au-delà des mesures simplement conservatoires et thérapeutiques, et s'insère dans l'acte créateur, qui est amour en expansion.

3 La réflexion moderne refuse également l'aliénation du corps dans la construction du moi. Ce **corps** dont, pendant des siècles, pour diverses raisons, on ne sut que faire, est une **mine de richesses à combler par la résurrection.** L'homme remercie le ciel du rapport humain merveilleusement organisé dans la sexualité. A la transcendance qui, sous prétexte d'élévation et de dépassement, dépouille l'homme de son corps, les auteurs récents, suivant une idée vague chez les anciens, opposent une **transcendance qui intègre dans l'ascension humaine les disponibilités naturelles et personnelles.**

L'ordre et la grâce ne détruisent pas la nature personnelle. Le dualisme ou la dichotomie, qui renie le naturel par le sublimé, dénature l'homme et sa sexualité ; défigure le chrétien, ayant mission d'intégrer par une maîtrise pondérée, non d'extirper ou de réduire au strict nécessaire, l'irrationnel et le matériel ; est étranger à la Bible et à la tradition chrétienne, plus larges que le monachisme et l'ascétisme systématisé.

Ce dualisme néglige la signification profonde de l'amour pleinement humain, si souvent signifié par l'amour divin et de nombreux symboles religieux de l'amour ; il creuse un abîme humainement infranchissable entre le besoin normal et honnête d'amour total, symbole sans doute d'oblation réciproque mais autant de besoin et d'enrichissement personnel, et les mesures restrictives que la raison peut être amenée à imposer à la fécondité intempérée ; enfin, il nierait la réalité biologique et psychologique de la sexualité humaine. Celle-ci en effet apparut dans le monde comme un milieu favorable à la procréation et à la stabilité de l'espèce et de ses propriétés, mais avec l'épanouissement de la vie, ce milieu biologique, sans perdre son sens, s'intégra dans la totalité vitale, au point de constituer chez l'homme un enrichissement de toute la vie. Comme la voix humaine et les sens de l'homme, sans perdre leurs fonctions primaires, ont atteint un dépassement qui devint la source de la culture, **l'union sexuelle, sans renier sa fonction primordiale, acquit une transcendance axiologique au-delà de la procréation.**

La morale, qui réalise la grandeur humaine, n'est aucunement diminuée ou changée par ces auteurs, plus ouverts à une participation à l'ordre et à la création de celui-ci, et à une intégration corporelle plus enrichissante au point de vue de la totalité humaine. Dans ces conditions, ces penseurs prétendent qu'**une morale qui reconnaît en principe la légitimité de la régulation des naissances ne saurait attribuer le monopole de moralité à une technique déterminée.** Le jugement de moralité d'une intervention comme telle pourrait dès lors s'élargir, mais devra d'autant plus être consciencieux dans l'étude des répercussions sur le bien humain intégral.

Il serait faux de conclure de cette perspective morale que tout serait permis, comme si l'usage utile d'un poison rendait l'empoisonnement licite. Il est vrai que les méthodes de régulation des naissances, au lieu d'être une potion utile, peuvent empoisonner la vie conjugale. Conscients du danger de séparer la vie sexuelle de ses bases, certains auteurs gardent une grande réserve à l'égard des pratiques « actuelles » contraceptives, qui troublent le dialogue naturel. Sans prendre position, il faut cependant remarquer que l'acte qui bégaye peut encore rester un symbole chargé d'autant plus d'esprit qu'il manque d'expression corporelle.

DES DIRECTIVES.

L'Eglise trouvera-t-elle sa voie dans ce labyrinthe ? Le Concile s'élèvera au-dessus des écoles par des principes, dont le travail théologique précisera les applications. Le Magistère pontifical, entouré de conseillers différemment spécialisés, examine les données concrètes du problème.

Certes les conclusions seront modérées. **Le premier souci de l'Eglise** en effet n'est pas de promouvoir la planification des naissances, mais de **faire respecter la vie ;** sa grande préoccupation n'est pas de favoriser la jouissance, mais d'**apprendre l'estime de l'amour véritablement humain et chrétien.**

Il est important que les chrétiens comprennent la sollicitude pastorale de leur communauté, même si les problèmes théoriques arrivent à une solution de probabilité positive, élargissant le pouvoir humain sur ses fonctions les plus nobles. D'ores et déjà, on constate que la doctrine catholique enseigne des normes respectables et traditionnelles, se résumant en : tradition, progrès, service.

Une **tradition sacrée** réclame le respect de la vie et de ses sources. Toutes les sciences doivent protéger ces valeurs contre la dépréciation et la matérialisation. La doctrine traditionnelle enseigne également le sens véritable de l'amour, lié aux sources de la vie. Cet amour n'est pas un abandon, mais don humain ; il est passion intelligente et intelligence passionnée. A la psychologie et à la pédagogie, inspirées religieusement, de former un amour, sain et équilibré.

Une deuxième attitude, respectée par la tradition ecclésiastique au cours des siècles devant la sexualité, est l'**objectivité scientifique.** Rien n'est plus contraire à la véritable tradition que l'immobilisme.

Enfin, épousant l'esprit pastoral et apostolique des grands évêques et théologiens, les hommes de science se prépareront consciencieusement à la **relève partielle dans l'éducation sexuelle de la masse.** Plus les moralistes, pasteurs et éducateurs classiques seront éventuellement déchargés de la problématique sexuelle, plus les médecins, psychologues, pédagogues spécialisés, deviendront les conseillers compétents, discrets, délicats et... embarrassés de la jeunesse et des couples. Il leur fut dit qu'il n'existe pas des maladies mais des malades ; ils apprendront qu'**il n'existe pas de vie conjugale, mais des couples.** Le devoir d'éducation des masses s'inscrit dans cette charge pastorale des conseillers et éducateurs, car l'ignorance est immense. La culture de la sexualité humaine à tous les âges est une des préoccupations sociales les plus poignantes, ouverte sur un bonheur plus stable et plus profond. Attendons avec confiance l'apport de l'Eglise.

V. HEYLEN.

---

(1) P. RICOEUR, La sexualité, la merveille, l'errance, l'énigme, dans **Esprit,** pp. 1668-1671.

(2) P. GRELOT, Le couple humain selon la sainte Ecriture, Paris, 1961.

(3) Cl. SCHAHL, La doctrine des fins du mariage dans la Théologie scolastique, Paris, 1948.

(4) O. SCHELFHOUT, De steriliserende pil, Bruges, 1964, p. 32 ; G. GRISEZ, Contraception and the natural law, Milwaukee, 1964.

(5) J. FUCHS, Le droit naturel, Paris, 1960, p. 63 ; ST. LESTAPIS, La limitation des naissances, Paris, 1960, pp. 163-168.

(6) L. JANSSENS, Morale conjugale et progestogènes, dans **Ephem. Theol. Lov.,** 1963, pp. 787-826 ; J. REUSS, Don mutuel des époux et procréation, dans Suppl. **Vie Spir.,** 1964, n. 69 ; Ch. DE KONINCK, La régulation des naissances, dans **Perspectives Sociales,** Québec, 1964, pp. 73-94 ; L. DUPRE, Contraception and Catholics, Baltimore, 1964 ; W. VAN DER MARCK, Liefde en vruchtbaarheid, Roermond, 1964.

Société Médicale Belge de Saint-Luc

(Association sans but lucratif)

Président Général : Dr. Ch. de Gheldere
Secrétaire général : Dr. M. Kivits - *Trésorier :* Dr. J. Gillis
Secrétariat général : 19 avenue de l'Yser - Bruxelles 4
Tél. 35.36.02

Société de Saint-Luc de Bruxelles, 28, rue Ch. Legrelle - Bruxelles 4.
Société de Saint-Luc Centre, 37, rue du Parc - La Louvière.
Société de Saint-Luc de Charleroi, 199, Grand'rue - Charleroi.
Société de Saint-Luc de Liége, Clinique de et à Rocourt.
Société de Saint-Luc de Mons, 53, boulevard Dolez - Mons.
Société de Saint-Luc de Namur, Chemin des Vieux Murs - Namur.
Société de Saint-Luc de Verviers, 165, chaussée de Heusy - Verviers.

Jeunesse Médicale de Saint-Luc

Jeunesse Médicale de Liége, 14, quai Churchill - Liége.
Cercle Médical Saint-Luc de Louvain, 17, rue Notre Dame - Louvain.

Assistance Médicale à l'Afrique Centrale

Secrétariat Général : 111, boulevard Louis Schmidt - Bruxelles 4.

—